



Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl

*Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura_Tél.:22 21 88 20*

*E-mail:oag@cbinet.net * Site Web:www.oag.bi*

Etat de la gouvernance dans la commune de Gisozi en 2013

Bujumbura, décembre 2013

Remerciements

Au terme de cette recherche, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le Consultant, Godefroid MANIRAMBONA, pour son apport précieux dans la réalisation de cette étude.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de pilotage en l'occurrence :

Monsieur Bernard SINDAYIHEBURA, Professeur à l'Université du Burundi, Natif de la Commune de Gisozi et membre du comité de lecteurs de l'étude ;

Monsieur Onesphore NDUWAYO, Ex-Président de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude ;

Madame Marie BWIMANA, Trésorière de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude ;

Monsieur Déogratias NZUNOGERA, Chargé de Programmes à l'Observatoire de l'Action Gouvernementale et membre du comité de pilotage de cette étude.

Enfin, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale exprime sa profonde gratitude à l'endroit de l'ONG Développement et Paix pour son appui financier.

Table des matières

N°	Matière	Page
	Remerciement.....	3
	Table des matières.....	5
	Sigles et abréviations.....	9
	Résumé exécutif.....	
0.	Introduction générale.....	11
0.1	Contexte et justification.....	15
0.2.	Objectifs de l'étude.....	15
0.2.1	Objectif global.....	16
0.2.2	Objectifs spécifiques.....	16
0.3	Résultats attendus.....	17
0.4.	Méthodologie.....	17
0.5.	Présentation générale de la Commune de Gisozi.....	18
0.5.1	Situation géographique.....	18
0.5.2	Organisation administrative.....	18
0.5.3.	Situation socio-économique.....	18
0.6.	Articulation du rapport.....	19
	Chapitre I : Gouvernance politique et administrative....	20
1.	Un conseil communal performant.....	20
1.1.	De la tenue des réunions : une performance avérée.....	20
1.1.1	Régularité des réunions trimestrielles.....	20
1.1.2.	Des réunions de redevabilité.....	21
1.1.3.	Pertinence des agendas.....	21
1.2.	Un conseil communal stable, dynamique mais incomplet ...	24
1.3.	Une administration communale de plus en plus transparent.....	25
1.4.	Ressources humaines : Un personnel toujours incomplet..	27
1..5	Les Conseils collinaires (Quid ?).....	29

Chapitre II. Gouvernance économique et sociale.....	31
2.1 Gouvernance économique.....	31
2.1.1. Un PCDC toujours en perspective.....	31
2.1.2. Un PAI 2014 finalement validé.....	32
2.1.3 Un budget communal revu à la hausse.....	33
2.1.4 Une gestion responsable et autonome vis-à-vis de l'autorité provinciale.....	34
2.1.5. Un domaine agro-pastoral de plus en plus tributaire des appuis des partenaires.....	34
2.1.5.1 Le secteur agricole	34
2.1.5.2. Domaine de l'élevage.....	36
2.1.6. La protection de l'environnement : encore des efforts.....	37
2.1.7. La politique de villagisation : Une marche sur place	38
2.1.8 La place du PACA dans le développement de la commune	39
2.2. Gouvernance sociale.....	41
2.1.1. Le secteur de l'éducation : une introduction prématurée du système de l'école fondamentale.....	41
2.1.1.1 Situation de référence.....	42
2.1.1.2 Bref aperçu des résultats au cours de l'année scolaire 2012 – 2013.....	42
2.1.1.3 Une carence presque généralisée du personnel au niveau du secondaire.....	45
2.2.1.3 Des effectifs partout pléthoriques.....	46
2.2.1.4 Un matériel didactique aussi insuffisant.....	46
2.2.1.5 Un état des lieux des infrastructures et des équipements préoccupant.....	47
2.2.1.6 L'école fondamentale : une situation d'impasse.....	48
2.2.1.7 Un système d'alphabétisation des adultes quelque peu amélioré.....	55
2.2.2. La Santé.....	56
2.2.2.1 Un personnel médical toujours insuffisant.....	57
2.2.2.2. Des infrastructures en bon état.....	57
2.2.2.3. Du matériel et des équipements parfois insuffisants.....	59
2.2.2.4. La CAM : Inadéquation entre l'offre et la demande.....	59

Chapitre III. Justice, sécurité, libertés publiques et droits humains.....	62
3.1. Le secteur judiciaire : des hauts et des bas.....	62
3.2. La sécurité.....	63
3.3. Libertés publiques et droits humains.....	65
3.3.1. Libre exercice des libertés publiques.....	65
3.3.2. Une prise en compte des personnes vulnérables.....	66
Chapitre IV. Des performances de la commune.....	68
4.1. Principe de l'évaluation de la performance de la commune.	68
4.2. Méthodologie de l'évaluation de la performance.....	69
4.3. Les résultats de l'évaluation.....	70
4.3.1. Domaine 1. Gouvernance Administrative et financière.....	70
4.3.2. Gestion démocratique.....	70
4.3.3. Développement local.....	71
4.3.4. Inclusion sociale et genre.....	71
4.4. Observations et commentaire.....	71
Conclusion générale.....	73
Recommandations	75
Références bibliographiques.....	77

Sigles et abréviations

ASBL	: Association Sans But Lucratif
CAM	: Carte d'assistance médicale
CDS	: Centre de Santé
CCDC	: Comité communal de développement communautaire
CNDD – FDD	: Conseil National de Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie
CPP	: Code de procédure pénale
CTB	: Coopération Technique Belge
CVA	: Chaîne de Valeur Ajoutée
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'élevage
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
EP	: Ecole Primaire
FAO	: Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation
FONIC	: Fonds d'Investissement communal
FDN	: Forces de Défense Nationale
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
GIZ/ADLP	: Coopération Technique Allemande/Projet d'Appui à la Décentralisation et à la lutte contre la pauvreté
IDEC	: Institut de Développement Economique
IFDFC	: Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole
INSS	: Institut Nationale de Sécurité Sociale
ISABU	: Institut des Sciences agronomiques du Burundi
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
OMP	: Officier du Ministère Public
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATOUR	: Office National de la Tourbe
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire

PACA	: Programme des Actions à Compétitivité Active pour le développement local
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PAI	: Programme Annuel d'Investissement
PRADECS	: Projet d'Appui au Développement Communautaire et Social
PRODEMA	: Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles au Burundi
PROTHEM	: Promotion de la Théiculture en Province de Mwaro
PV	: Procès - verbal
ScB	: Section Scientifique B
STEVIA	: Plante médicinale
TDR	: Termes de référence
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National

Résumé exécutif

L'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi a permis de dégager quelques avancées et des reculs après la publication du rapport d'observation de la gouvernance dans cette commune au mois de décembre 2012. Sur le plan de la gouvernance politique et administrative, elle a été caractérisée par une transparence avérée sur plusieurs aspects. Plus particulièrement, la performance du conseil communal a été matérialisée par la régularité des réunions trimestrielles et de redevabilité dont les agendas portent sur des sujets pertinents. Cependant, il a été constaté que le conseil communal est stable, dynamique mais toujours incomplet tandis que les conseils collinaires fonctionnent dans des conditions modestes. Le personnel communal est aussi dynamique mais demeure incomplet.

Sur le plan économique, la gouvernance a été caractérisée par un retard dans l'élaboration et l'adoption du PCDC deuxième génération et du programme annuel d'investissement communal pour l'année 2014.

Cependant, il a été constaté que le budget de l'année 2013 a été revu à la hausse et que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont bénéficié des appuis multiformes de la part des partenaires techniques et financiers. De même, l'autonomie de gestion de la commune se traduit de plus en plus par la cessation de l'ingérence des autorités provinciales en matière financière. Par ailleurs des efforts en matière de sensibilisation de la population au sujet de la protection de l'environnement restent à consentir tandis que la politique de villagisation ne connaît pas des avancées assez significatives.

Dans le domaine de l'éducation, la gouvernance reste marquée par l'introduction prématurée du système de l'école fondamentale. Elle a entraîné une perturbation due à un redéploiement des enseignants et partant une carence des ressources humaines au niveau du secondaire et une sursaturation des locaux. Le matériel didactique reste insuffisant tandis que l'état des infrastructures et des équipements reste préoccupant. Il est cependant à noter que le système d'alphabétisation des adultes a connu quelques améliorations.

L'analyse de la gouvernance en matière sanitaire a permis de constater que le personnel affecté à tous les centres de santé de la commune de Gisozi est qualitativement et quantitativement insuffisant eu égard aux normes arrêtées par l'OMS. Les infrastructures des centres de santé de la commune Gisozi sont généralement en bon état tandis que le matériel et l'équipement des centres de santé situés dans la commune de Gisozi sont un peu partout suffisants sauf au CDS Gitara nouvellement inauguré.

Cependant, le retrait des partenaires pose pas mal de problèmes, surtout en ce qui concerne l'entretien de l'ambulance chargée de transférer les patients vers le District sanitaire. Il a également été constaté que le taux d'adhésion de la population à la nouvelle CAM reste faible et que des efforts restent à consentir en matière de sensibilisation sur les avantages offerts par l'acquisition de cette nouvelle carte.

Par ailleurs, l'analyse de la gouvernance dans la commune de Gisozi en matière de justice, de sécurité, de libertés publiques et des droits humains au cours de l'année 2013 a permis de constater que le secteur judiciaire a connu des hauts et des bas tandis que le climat sécuritaire est relativement bon. La situation des droits humains est généralement satisfaisante puisque les libertés d'association, de réunion, d'opinion sont garanties.

Enfin, l'évaluation de la performance de la commune de Gisozi a permis de constater que cette commune vient en tête de file dans la province de Mwaro en matière de la performance des communes avec un score de 59/61, soit 96,7%, ce qui est encourageant.

Face à cette situation, des recommandations visant à améliorer la gouvernance dans cette commune ont été formulées à l'endroit du Gouvernement, de l'administration communale et des différents partenaires.

Recommandations

A l'endroit du Gouvernement

- Organiser une formation préalable sous forme de cours à options dans les établissements scolaires qui forment les futurs enseignants dans le système de l'Ecole fondamentale;
- Prévoir au moins six enseignants par classe pour les écoles évoluant dans le système de l'école fondamentale ;
- Concevoir un programme adapté au niveau des élèves évoluant dans le système de l'école fondamentale ;
- Entretenir l'ambulance mise à la disposition du District sanitaire de Fota
- Donner les moyens de fonctionnement aux juridictions via la Cour Suprême afin de permettre aux juges des tribunaux de Résidence de faire des descentes sur terrain y compris celui de Gisozi ;
- Accélérer le processus de décentralisation par le transfert effectif des compétences aux collectivités locales ;

A l'endroit de la commune

- Procéder à l'élaboration et à la validation du PCDC 2^{ième} génération ;
- Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'inclusion sociale et du genre en général et procéder à l'accroître des investissements destinés aux femmes en particulier;
- Se familiariser avec les nouveaux critères d'évaluation de la performance des communes contenus dans le Manuel d'évaluation de la performance des communes, 2^{ième} génération ;
- Créer des conditions favorables à la tenue des réunions des membres des commissions du Conseil communal ;
- Sensibiliser la population en vue d'une adhésion massive à la CAM ;
- Recruter le Chef de zone Gisozi et construire son bureau;
- Réhabiliter les locaux du bloc administratif du Lycée communal de Gisozi ;

- Elargir l'assiette fiscale par la perception de l'impôt locatif ;

A l'endroit de la DCE

- Acheter une photocopieuse pour la multiplication des manuels pédagogiques ;
- Recourir aux enseignants vacataires pour les cours qui échappent à la maîtrise des enseignants prestant dans le système de l'école fondamentale ;

A l'endroit du Tribunal de résidence

- Se doter du nouveau Code de procédure pénale ;
- Redoubler d'efforts en matière d'encadrement des juges ;
- Sanctionner sévèrement ceux qui s'opposent à la notification des actes de justice ;

A l'endroit des natifs

- Plaider pour la taxation de la tourbe exploitée par l'ONATOUR auprès du Ministère des Finances ;
- Plaider pour la motivation des membres des conseils collinaires et des chefs de collines;
- Plaider pour l'application effective de loi portant distinction des postes techniques et politiques par l'introduction des critères objectifs dans les recrutements et gestion de la carrière des fonctionnaires de la commune.

0. Introduction générale

0.1. Contexte et justification

L'OAG prévoyait depuis 2006, dans ses plans opérationnels, de présenter chaque année un rapport d'observation portant sur la gouvernance au Burundi. Et depuis l'année 2009, il a prévu de présenter deux rapports d'observation sur la gouvernance, l'un après la fin du premier semestre et l'autre à la fin de l'année. A partir de l'année 2011, en plus de ces deux rapports d'observation de la gouvernance au niveau national, l'OAG a commencé à produire des rapports d'observation de la gouvernance au niveau local. Ils portent sur les aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale mais aussi traite les questions de justice et de droits humains.

Au début de l'année 2013, avec l'aide de l'ONG Développement et Paix, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale a mis en place un noyau d'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi.

La mission principale de ce noyau d'observation de la gouvernance au niveau local consiste à la collecte des données nécessaires pour la rédaction du rapport d'observation de la gouvernance au niveau local.

En se référant à la fiche d'observation de la gouvernance, sur laquelle ils ont été formés, les membres du noyau produisent régulièrement des rapports mensuels d'observation de la gouvernance dans cette commune à partir du mois de janvier 2013.

L'Observatoire de l'Action Gouvernementale a produit un rapport d'observation de la gouvernance dans cette commune de Gisozi au mois de décembre 2012. Le présent rapport est réalisé dans ce contexte et constitue une sorte d'évaluation de l'état d'avancement des recommandations formulées dans le rapport produit en 2012.

Les éléments que ce rapport contient sont le résultat d'une descente sur terrain qui a permis d'observer et de mener des entretiens avec les

administratifs à la base, les représentants des différents services déconcentrés de la commune mais aussi la population elle-même. La compilation des informations collectées a permis la production de ce rapport qui retrace l'état actuel de la gouvernance en commune de Gisozi.

C'est donc un rapport d'évaluation du pas franchi, depuis le dernier rapport en matière de gouvernance politique, administrative, social et économique. Ce rapport fait aussi un tour d'horizon de la situation sécuritaire et des droits humains. Il se termine par des recommandations.

Au final ce rapport d'observation de la gouvernance servira d'outil de plaidoyer en direction des responsables administratifs et des membres des organisations de la société civile à la base de la commune de Gisozi. Une séance de plaidoyer a été également organisée à Bujumbura à l'intention des hauts cadres de l'administration, de la société civile des deux communes Gisozi et Kayokwe et des parlementaires ressortissants de la circonscription de la province Mwaro. Tout a été fait dans le but d'améliorer la gouvernance en commune Gisozi et Kayokwe et de capitaliser les avancées significatives enregistrées au cours de ces dernières années.

0.2. Objectifs de l'étude

0.2.1. Objectif global

L'objectif global de cette analyse est de contribuer à la promotion d'une bonne gouvernance politique, administrative, économique et sociale fondée sur des valeurs et des pratiques d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques au niveau local.

0.2.2. Objectifs spécifiques

Cette étude vise à :

- Faire une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune de Gisozi ;
- Dégager les forces et les faiblesses de la gouvernance dans cette commune ;
- Analyser les écarts entre les textes législatifs et réglementaires et les décisions prises, ainsi que les actions menées par les autorités locales en matière de gestion des affaires publiques ;
- Faire des propositions de solutions pour asseoir une gouvernance juste et démocratique au niveau de la commune de Gisozi.

0.3. Résultats attendus

- Une analyse approfondie des aspects de la gouvernance politique, administrative, économique et sociale qui caractérisent la gestion de la commune Gisozi avec une attention particulière sur :
 - (i) une analyse des forces et des faiblesses qui caractérisent la gouvernance et la gestion des affaires publiques dans la commune de Gisozi et (ii) une analyse des écarts entre les textes législatifs et réglementaires et les décisions prises ainsi que les actions menées par les autorités locales en matière de gestion des affaires publiques ;
- Des propositions concrètes en vue d'asseoir la gouvernance juste et démocratique dans la commune de Gisozi ;

0.4. Méthodologie

La réalisation de cette étude a privilégié une démarche participative et documentaire. Un guide d'entretien dégageant les aspects essentiels de la gouvernance au niveau local a été élaboré et de manière générale, trois principales méthodes nous ont permis de rédiger ce rapport à savoir :

- l'exploitation des rapports déjà produits sur la gouvernance au niveau local;
- l'analyse documentaire comme la Constitution de la République du Burundi, le Code électoral, la loi communale, etc.
- les entretiens avec des personnes ciblées au sein de l'administration, des services de sécurité, de santé, d'éducation, de justice, de la police, de la société civile, etc. au cours de notre mission de travail sur terrain.

0. 5. Présentation générale de la Commune de Gisozi

0.5.1. Situation géographique

La Commune de Gisozi est l'une des six communes qui composent la province de Mwaro. Elle est limitée au Nord par les Communes de Rusaka et Kayokwe, à l'Est par la Commune de Bisoro, au Sud par la commune de Mugamba de la province Bururi et à l'Ouest, par les communes de Mugongo-Manga et Mukike de la province de Bujumbura Rural.

0.5.2. Organisation administrative

La Commune de Gisozi est subdivisée en 2 zones administratives (celle de Nyakararo et de Gisozi) et 14 collines de recensement. Elle s'étend sur une superficie de 119 km² avec une population de 33 132 habitants alors qu'elle comptait 32 094 habitants en 2012, soit une augmentation de 1 038 personnes en 2013.

0.5.3. Situation socio-économique

La Commune de Gisozi a une densité de 278,42 habitants par km². Cette population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage et surtout de la culture du thé.

0.6. Articulation du rapport

Le présent rapport d'observation s'articule autour de quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur la gouvernance politique et administrative. Le deuxième chapitre parle de la gouvernance économique et sociale tandis que le troisième chapitre traite des aspects liés à la justice, à la situation sécuritaire, aux libertés publiques et aux droits humains. Le quatrième et dernier chapitre porte sur l'évaluation de la performance de la commune de Gisozi au cours de l'année 2012. L'analyse se termine par une conclusion générale ainsi que des recommandations en vue de promouvoir une bonne gouvernance dans la Commune de Gisozi.

Chapitre I : Gouvernance politique et administrative

Le premier chapitre de ce rapport d'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi va aborder quelques aspects jugés pertinents en matière de la gouvernance politique et administrative dans cette commune.

Un accent particulier sera principalement mis sur le fonctionnement du conseil communal et de l'administration communale en général qui se traduirait notamment par (i) la régularité des réunions du conseil communal, (ii) l'examen de la configuration du même conseil et (iii) de la transparence dans l'administration communale. Les aspects en rapport avec les ressources humaines et le fonctionnement des conseils collinaires seront aussi abordés.

1. Un conseil communal performant

1.1. De la tenue des réunions : une performance avérée

1.1.1. Régularité des réunions trimestrielles

La loi prévoit que le Conseil Communal se réunit une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire sur convocation de son Président, à son initiative, à la demande d'un tiers de ses membres ou de l'autorité de tutelle¹.

La régularité des réunions du Conseil Communal de Gisozi constitue un indicateur tangible de la performance de cette commune. En effet, les membres du Conseil se réunissent au moins une fois tous les trois mois. A la date de la rédaction de ce rapport, 3 réunions du Conseil Communal de Gisozi avaient déjà été tenues respectivement en date du 17 mars 2013, du 28 juin 2013 et du 26 septembre 2013. Les procès-verbaux de ces réunions

¹ Loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.12 al.1^{er} et 2.

sont disponibles au secrétariat de la commune. Les jetons de présence sont perçus juste après la réunion.

1.1.2. Des réunions de redevabilité

Il est prévu au moins deux fois par an des rencontres ouvertes aux conseils de collines et aux représentants des associations œuvrant dans la commune pour les informer de manière transparente sur la situation politique, sociale et économique prévalant dans la commune et ses perspectives d'avenir. Les participants à ces rencontres ont droit de poser des questions et de proposer des solutions au Conseil Communal². Cette réunion dite « de redevabilité » est élargie à d'autres responsables des services publics et privés œuvrant dans la commune.

Ainsi, pareille réunion a été tenue en date du 24 mai 2013 à l'intention des CCDC, juges, représentant de la société civile, conseils collinaires, enseignants, inspection communale, syndicats, agronomes, confessions religieuses, etc. œuvrant dans la commune de Gisozi. Le procès-verbal de cette réunion a été transmis au Gouverneur de la Province de Mwaro en date du 5 juin 2013. Cette réunion dont l'ordre du jour a porté sur la présentation de la situation politique, économique, sociale et économique prévalant dans la commune de Gisozi a rassemblé 122 participants.

1.1.3. Pertinence des agendas

La première réunion du conseil communal au cours de cette année a été tenue en date du 17 mars 2013. Le procès-verbal de cette réunion a été transmis par l'Administrateur communal au Gouverneur de la Province de Mwaro en date du 29 mars 2013. Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Analyse et validation du PV de la réunion du 15/12/2013 ;

² Loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.15.

- Analyse et validation de l'inventaire du patrimoine de la commune pour l'exercice 2013 ;
- Analyse et validation du rapport annuel, exercice 2012 ;
- Analyse et validation du compte administratif de gestion, exercice 2012 ;
- Divers :
 - Création de la caisse d'avance ;
 - Etat d'avancement des préparatifs de l'enseignement fondamental en commune Gisozi³.

La deuxième réunion du conseil communal a été tenue le 28 juin 2013. Le procès-verbal de cette réunion a été transmis par l'Administrateur communal au Gouverneur de la Province de Mwaro en date du 12/07/2013. Sept points étaient inscrits à l'ordre du jour à savoir :

- Analyse et validation du PV de la réunion du 17/03/2013 ;
- Révision budgétaire ;
- Etat de la mise en œuvre du PAI ;
- Création d'une caisse d'avance de la commune de Gisozi ;
- Délibération portant emplacement de l'Ecole de Nyakirwa ;
- Affectation d'un financement de ADLP/GIZ à la commune de Gisozi de 60 000 000 Fbu ;
- Divers.

Au cours de cette réunion d'échanges, des décisions importantes ont été prises. Au sujet du premier point, le procès-verbal de la réunion du 17/03/2013 a été analysé et validé.

S'agissant du deuxième point, la proposition de révision budgétaire pour l'exercice 2013 a été analysée puis approuvée.

Au troisième point en rapport avec l'état de mise en œuvre du PAI, il a été constaté ce qui suit :

³ Procès – verbal de la réunion du Conseil communal tenue le 17/03/2013, p.2.

- ✓ A l'EP Kibimba, les briques étaient en cours de fabrication ;
- ✓ A l'EP Twe, les travaux étaient avancés ;
- ✓ A l'EP Nyagahwabare, les travaux avançaient à pas de tortue ;
- ✓ L'EP Kiyange était en cours de construction ;
- ✓ Les semences de pomme de terre avaient été distribuées par le PRODEMA aux associations ciblées.

Au quatrième point, il a été décidé de procéder à la création d'une caisse d'avance de la commune Gisozi.

Au cinquième point, il a été décidé, sur avis de la commission des Affaires Economiques, financières et du développement local, d'échanger un terrain pour la construction de cette école avec un particulier.

Au sixième point, il a été décidé d'affecter le financement accordé par l'ONG ADLP/GIZ d'un montant de 60 000 000 Fbu à l'extension de l'EP Kiyange et à la construction de l'EP Buburu⁴.

La troisième réunion du conseil communal a été tenue le 26 septembre 2013. Le procès-verbal de cette réunion a été transmis par l'administrateur communal au Gouverneur de la Province de Mwaro en date du 09 octobre 2013. A l'issue de cette réunion, quelques décisions importantes ont été prises entre autres le remplacement de deux membres du conseil communal représentant le parti MSD, l'organisation d'une descente de la commission des affaires sociales, culturelles, sportives, de la jeunesse et du genre au Lycée communal Nyakararo qui enregistrait des résultats médiocres en vue de trouver des voies de solution⁵.

⁴ Procès – verbal de la réunion du Conseil communal tenue le 28/06/2013, pp.2- 4.

⁵ PV de la réunion du conseil communal tenue le 26/09/2013, p.8.

1.2. Un conseil communal stable, dynamique mais incomplet

La configuration du Conseil communal au cours de l'année 2013 a subi de légères modifications. D'une part, la stabilité de ce conseil a été préservée puisque la répartition des sièges entre les différentes formations politiques ayant participé aux élections de 2010 n'a connu aucune modification (UPRONA avec 6 sièges ; CNDD-FDD avec 3 sièges ; MSD avec 3 sièges ; MRC avec 2 sièges et FRODEBU avec 1 siège. La diversité politique et de genre exigé par la loi est toujours respectée avec une représentativité féminine de l'ordre de 5/15 (33,3%), ce qui est conforme au Code électoral qui prévoit un minimum de 30%⁶.

D'autre part, il s'agit d'un conseil dynamique lié au remplacement des membres du conseil nommé à d'autres fonctions. C'est le cas notamment de l'Administrateur communal qui a été nommé à d'autres fonctions. Le vice-président du Conseil communal a été nommé pour le succéder dans le poste d'administrateur communal. Ce dernier a lui-même été remplacé dans les plus brefs délais dans son ancien poste.

Cependant, le conseil communal demeure malgré tout incomplet puisque sur les quinze membres du Conseil communal ⁷prévus par le Code électoral, il ne siège que 13 membres. Il avait été décidé de procéder au remplacement des deux conseillers émanant du parti MSD et qui ne sont plus membres de ce parti⁸. En effet, un membre de ce parti a adhéré au parti CNDD-FDD tandis qu'un autre est devenu membre de la société civile⁹.

Heureusement, toutes les personnes interviewées nous ont rassuré que le processus de leur remplacement est en cours, surtout qu'il y a deux membres du même parti MSD qui sont disposés à les remplacer.

⁶ Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n°1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral, art. 181, al. 2.

⁷ Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la loi n°1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral, art. 181 al. 2

⁸ PV de la réunion du 26/09/2013.

⁹ PV de la réunion du Conseil communal tenue le 26/09/2013, p.1.

Les membres du Conseil sont répartis dans trois commissions prévues par la loi communale à savoir :

- La commission des affaires économiques, financières et du développement local ;
- La commission des affaires sociales, culturelles, sportives, de la jeunesse et du genre ;
- La commission des affaires administratives, juridiques et politiques.

Ces commissions, chacune dans son domaine de compétence :

- Préparent les délibérations et avis du conseil communal et présentent le résultat de ses travaux devant le conseil communal avant de procéder au vote ;
- Evaluent la mise en œuvre des délibérations du conseil communal par l'administration communale ;
- Participent à la mobilisation de la population¹⁰.

Il en découle ainsi que les attributions des membres de ces commissions sont d'une grande importance dans le fonctionnement du conseil communal. Or, ces commissions ne se réunissent jamais et certains membres ne résident pas dans cette commune, mais à Bujumbura.

1. 3. Une administration communale de plus en plus transparente

Des indicateurs éloquentes de la transparence en matière d'administration de la commune de Gisozi méritent d'être mis en exergue. En effet, au cours de notre visite dans cette commune, nous avons constaté qu'il avait été installé deux boîtes à suggestions, l'une pour la Police, en date du 9 octobre 2013, l'autre pour la commune, depuis le mois d'avril 2013¹¹.

¹⁰ Critère n°5 du Manuel d'évaluation de la performance des communes, p.8.

¹¹ Information livrée par une personne de la société civile rencontrée sur place en date du 16/10/2013.

De même, les procès-verbaux des délibérations au cours des réunions du conseil communal sont affichés au bureau communal à un endroit accessible à toute la population. Elles portent les signatures des membres du conseil présents et les noms des membres du conseil empêchés.

De même, un tableau mentionnant les prévisions budgétaires qui reprend en détail les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice 2013 est affiché au bureau du Comptable communal. Bien plus, un tableau du budget 2013 révisé a été affiché juste à côté. Tous ces tableaux montrent en détail les montants prévus pour chaque rubrique et indiquent clairement l'origine des recettes et l'affectation des dépenses.

La transparence en matière d'accès à certains services et documents administratifs délivrés par les autorités communales est aussi matérialisée par une note d'information signée par l'administrateur communal le 5 janvier 2013 affichée au bureau communal pour indiquer les différents types de documents délivrés par les différents services de la commune (carte nationale d'identité, extrait d'actes/attestation de naissance, de décès, de mariage, convocation,) les délais, l'âge, les exigences, le service habilité à les délivrer, le prix et les jours où ils sont délivrés, bref toutes les conditions requises pour obtenir ces documents. Cette note permet d'orienter la population et de gagner du temps et éviter la perte de temps et d'énergies.

Un membre du conseil collinaire nous a néanmoins révélé qu'il n'est pas parfois aisé d'obtenir l'extrait d'acte de naissance et que l'usager est souvent renvoyé pour revenir récupérer ce document le lendemain. C'est particulièrement le service de l'Etat civil qui est pointé du doigt. D'après les informations recueillies auprès du service de l'état civil, ce problème est posé par les parents qui n'ont pas fait enregistrer leurs enfants dès la naissance. Lorsque ces derniers se présentent au bureau d'état civil pour demander ces documents, ils doivent préalablement se faire enregistrer pour se faire délivrer ces documents et cet exercice prend beaucoup de temps. Cette situation se complique davantage lorsque les requérants sont pressés par le temps alors qu'ils devraient constituer les dossiers pour se

faire enrôler au sein de la police ou de l'armée ou se faire inscrire à l'Université du Burundi. Ceux qui cherchent ces documents à la dernière minute ne les obtiennent pas et ratent ainsi ces diverses opportunités.

Les documents de la commune sont bien classés et rangés dans le bureau de l'Administrateur communal (PV des réunions du conseil communal, les lettres expédiées et reçues,...), et que le secrétaire communal est par conséquent à l'aise pour retrouver tout document sollicité pour la consultation.

Enfin, le rapport annuel pour l'exercice 2012 et le compte administratif de gestion pour le même exercice validés ont été transmis au Gouverneur de la province de Mwaro avant le 31 mars 2013 (le 29/03/2013) conformément à la loi communale¹².

1.4. Ressources humaines : Un personnel toujours incomplet

En plus de deux Conseillers techniques l'un chargé des affaires administratives et sociales et l'autre chargé des questions du développement, le personnel de la Commune de Gisozi comprend :

- Un secrétaire communal de niveau A2 ;
- Un comptable de niveau A2 ;
- Un officier de l'état civil de niveau 10^{ième} année ;
- Un chef de zone de niveau A3.

Ce personnel n'est pas suffisamment motivé puisque les salaires demeurent jusqu'à ce jour insuffisants. Il est tout de même à saluer la régularité dans le versement de ces salaires. D'ailleurs, le Conseil communal a déjà procédé à la régularisation des conseillers communaux, des conseillers techniques, des chefs de collines et du personnel communal pour les arriérés, les jetons

¹² Loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.31.

de présence et les primes non versées depuis 2009 pour un montant de 3 161 977 Fbu. Ce personnel est coté chaque année.

Cependant, ce personnel n'est pas suffisant au regard de ce qui est prévu par la loi, le poste du chef de zone de Gisozi étant toujours vacant, faute de moyens financiers. Or, la commune de Gisozi est subdivisée en deux zones administratives, celle de Nyakararo et celle de Gisozi. Cette commune compte 14 collines de recensement dont six collines pour la zone de Nyakararo et 8 collines de recensement pour la zone de Gisozi.

Or, les attributions du chef de zone sont importantes à savoir :

- animer et coordonner les activités de développement initiées par la commune, dans la zone, sur la colline ou dans le quartier ;
- assister les services compétents dans la gestion des questions de l'état civil dans la zone, sur la colline ou au sein du quartier ;
- transmettre à la population de la zone, de la colline ou du quartier tout message, toute communication utile à la demande des autorités communales ;
- transmettre à ces dernières les desiderata et les préoccupations de la population habitant sa circonscription ;
- assurer toute mission ou toute tâche lui déléguée par l'Administrateur communal¹³.

Cette mission du chef de zone de Gisozi est assurée par le Conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales. Or, les attributions de ce conseiller sont aussi d'une grande importance dans la vie de la commune dans la mesure où il remplace même l'Administrateur communal en cas absence¹⁴.

Dans ces conditions, il s'impose de procéder au recrutement du chef de zone dans les plus brefs délais, surtout que cela figure parmi les critères

¹³ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi N°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.46.

¹⁴ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010 , art.53.

d'évaluation de la performance des communes (critère 10) et partant, de nature à entraîner la chute de la performance déjà enregistrée.

1.5. Les Conseils collinaires (Quid ?)

La colline est administrée par le Chef de colline et le Conseil de colline. Ce dernier est composé de cinq membres élus au suffrage universel direct à titre indépendant¹⁵.

La loi est muette au sujet de la représentativité féminine au sein de ce Conseil mais cela n'empêche pas que les femmes se portent candidates aux élections collinaires.

Sous la supervision du Chef de colline, le Conseil de colline a pour mission :

1. de fixer, en concertation avec le Conseil communal, les mesures et conditions de réalisation des actions de développement et de sauvegarde de la paix sociale sur la colline ;
2. d'assurer sur la colline ou au sein du quartier l'arbitrage, la médiation, la conciliation ainsi que le règlement des conflits de voisinage ;
3. de donner des avis sur toutes les questions concernant la colline ;
4. de suivre au nom de la population, la gestion des affaires de la colline ou du quartier¹⁶.

La loi prévoit que le Conseil de colline se réunit une fois les trois mois en session ordinaire sur convocation du Chef de colline¹⁷. Les réunions sont tenues une fois par mois pour traiter les questions en rapport avec la sécurité, le développement, les travaux de construction des routes et des écoles, surtout après les travaux communautaires. En cas d'urgence, ils tiennent des réunions extra ordinaires.

¹⁵ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010, art.34.

¹⁶ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi N°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.36.

¹⁷ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010, art.35.

La plupart sont des notables investis, ce qui rend aisée la tâche de conciliation et en cas d'échec, les protagonistes sont référés aux instances judiciaires ou policières.

Il est prévu qu'à l'issue de la réunion du Conseil de colline, les membres perçoivent des jetons de présence, à charge de la commune, et dont le montant est déterminé par le Conseil communal¹⁸. Paradoxalement, les membres des Conseils de colline ne perçoivent jamais ces jetons de présence, faute de moyens financiers.

Le défaut d'octroi des jetons de présence entraîne la réduction de la participation et parfois, la réunion du conseil est ajournée faute de quorum.

Même les chefs collinaires perçoivent une prime mensuelle mais symbolique. Ils participent régulièrement aux réunions organisées tous les lundis par l'administrateur communal et en cas d'empêchement, se font remplacer par l'un ou l'autre conseiller collinaire¹⁹.

En définitive, la gouvernance politique et administrative dans la commune de Gisozi au cours de l'année 2013 aura été caractérisée par une transparence sur plusieurs aspects.

Plus particulièrement, la performance du conseil communal a été matérialisée par la régularité des réunions trimestrielles et de redevabilité dont les agendas portent sur des sujets pertinents. Cependant, il a été constaté que le conseil communal est stable, dynamique mais toujours incomplet tandis que les conseils collinaires fonctionnent dans des conditions précaires. Le personnel communal est aussi dynamique mais demeure incomplet.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Information recueillie auprès d'un membre du Conseil collinaire de Kibimba en commune Gisozi le 17/10/2013.

Chapitre II. Gouvernance économique et sociale

Le deuxième chapitre consacré à la gouvernance économique et sociale s'attèlera à développer les aspects propres à la gouvernance économique dans la première section tandis que les aspects propres à la gouvernance sociale seront abordés dans la deuxième section de ce chapitre.

2.1. Gouvernance économique

L'analyse des aspects en rapport avec la gouvernance économique a poussé à vérifier si la commune de Gisozi s'est dotée d'un PCDC 2^{ième} génération(1), d'un PAI (2), d'un budget communal (3) et d'une véritable autonomie de gestion (4). L'analyse a aussi effleuré le secteur agricole (5) et de l'élevage (6) ainsi que les aspects en rapport avec la protection de l'environnement (7), la politique de villagisation (8) et l'introduction de l'exercice PACA dans cette commune (9).

2.1.1. Un PCDC toujours en perspective

La commune de Gisozi est dotée d'un Plan Communal de Développement Communautaire quinquennal élaboré de manière participative pour la période 2009-2013. Plusieurs parties prenantes ont été associées dans l'élaboration de ce rapport.

L'élaboration et l'adoption d'un PCDC est une exigence légale tirée des articles 38 et 39 de loi portant organisation de l'administration communale.

A l'époque de son élaboration, le PCDC de la commune de Gisozi avait bénéficié de l'appui technique et financier de l'ASBL TWITEZIMBERE. Le PCDC deuxième génération pour la période 2014–2018 n'a pas encore été élaboré, faute de financement.

Comme le PCDC 1^{ière} génération touche à sa fin avec la fin de l'année 2013, la commune de Gisozi devrait penser à l'élaboration d'un PCDC deuxième

génération. Or, l'accomplissement de cet exercice requiert l'appui des partenaires.

Dans le cas contraire, cette situation pourra entraîner la réduction de performance et faire chuter les succès enregistrés au cours de la prochaine évaluation prévue entre le mois de février et mai 2014. Il s'agit d'une évaluation prévue entre le 1^{er} février et le 31 mai 2013²⁰ par l'ordonnance du Ministre du Développement Communal.

Heureusement, d'après les informations concordantes, l'ONG GIZ a promis un appui technique et financier dans l'élaboration de ce PCDC au début de l'année 2014.

2.1.2. Un PAI 2014 finalement validé

L'élaboration du Programme Annuel d'Investissement (PAI) est un exercice d'adaptation du PCDC compte tenu des actions prioritaires retenues chaque année. Après l'élaboration, le PAI est soumis au Conseil communal au mois de septembre de chaque année pour approbation en même temps que le projet de budget élaboré pour l'année suivante²¹.

Une fois adopté par le Conseil communal, ce projet de budget est transmis au Gouverneur de province pour approbation, au plus tard le 31 octobre de l'exercice précédent²². Au moment de la visite de cette commune, ce projet de budget n'avait pas encore été transmis au Gouverneur de province pour approbation. Le PAI ne sera finalement validé en date du 1^{er} décembre 2013.

²⁰ Ordonnance Ministérielle N°02/06/2013 du 13/06/2013 portant institution du principe de l'évaluation de la performance des communes et adoption du manuel d'évaluation de la performance des communes, deuxième génération, art. 3.

²¹ Loi N°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi N°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, art.57.

²² Loi N°1/02 du 25 janvier 2010, art.58.

Les partenaires de la commune ne sont pas nombreux. GIZ est actuellement le principal partenaire de la commune. Outre la bonne gouvernance, GIZ a beaucoup appuyé dans le développement de la commune grâce à ses interventions dans le domaine de l'agriculture (pomme de terre), de l'élevage (lait) et d'électrification (plaques solaires).

La population et les natifs contribuent aussi pour la construction des écoles surtout pour l'achat des matériaux de construction. Le retrait de PRADECS a porté un coup dur au développement de la commune pour ses interventions louables en matière de construction des écoles et des centres de santé.

2.1. 3. Un budget communal revu à la hausse

L'analyse du budget communal pour l'exercice 2013 permet de déceler un léger mieux par rapport au budget de l'année 2012. Au mois d'août 2013, la commune avait récolté $\pm 70\%$ de recettes attendues d'après les prévisions de l'année en cours tandis que la situation des dépenses était dans les mêmes proportions²³.

Selon les prévisions de l'année 2013, le montant des recettes était estimé à 31 358 000 Fbu tandis que celui des dépenses revenait à 31 360 000 Fbu réparti en budget de fonctionnement et d'investissement respectivement pour les montants de 26 907 584 Fbu et de 4 452 416 Fbu.

Le budget révisé par le conseil communal et approuvé lors de sa réunion tenue en date du 26 juin 2013 renseigne que le montant des recettes réelles a été ramené à 49 256 786 Fbu tandis que celui des dépenses a été ramené à 49 526 786 Fbu dont 34 396 903 Fbu de fonctionnement et 15 129 883 Fbu d'investissement. Cependant, l'on a plus tard appris que cette augmentation des recettes est accidentelle car elle provient d'un boisement que le Gouvernement a cédé à la commune d'une valeur de 13 millions.

²³ Informations recueillie auprès de l'administration communale le 17/10/2013.

La commune garde toutefois des potentialités dont l'exploitation devra élargir son assiette fiscale et partant, augmenter les recettes communales. C'est notamment l'impôt locatif ainsi que la taxe sur la tourbe (ONATOUR) qui est sujette à une autorisation du Ministère des Finances.

Le manuel des procédures administratives et financières est l'outil de référence en matière de gestion quotidienne de la commune et de passation des marchés, a affirmé l'autorité communale.

2.1.4. Une gestion responsable et autonome vis-à-vis de l'autorité provinciale

Les relations avec l'administration provinciale se sont progressivement améliorées après la publication du récent rapport d'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi. Deux pratiques illégales fustigées dans ce rapport et de nature à compromettre le processus de décentralisation effective des communes ont été redressées. Il s'agit de la contribution à l'alimentation du budget de la province à concurrence de 2% du budget annuel de la commune. Cette pratique illégale a totalement disparu dans la Commune de Gisozi. Il en va de même pour la participation indirecte des autorités provinciales dans la gestion des fonds de la Commune. Depuis la production du dernier rapport d'observation, aucun chèque émanant de la commune ne porte la signature du Gouverneur de la province. Ce dernier n'exerce qu'un contrôle de tutelle²⁴.

2.1.5. Un domaine agro-pastoral de plus en plus tributaire des appuis des partenaires

2.1.5.1. Le secteur agricole

Les principales cultures vivrières dans la commune de Gisozi sont le maïs, la pomme de terre, la patate douce et le haricot. De manière générale, il n'y

²⁴ Information recueillie auprès d'un membre du conseil communal le 16/10/2013 et confirmée par l'administrateur communal le 17/10/2013.

a pas de famine dans la commune de Gisozi mais les prix des produits vivriers sont élevés. A titre illustratif, le haricot coûte 500 Fbu le kg, le maïs coûte 800 Fbu le kg.

Cependant, avec l'appui des partenaires comme GIZ et PRODEMA en semences et engrais chimiques, il y a espoir que la récolte sera bonne cette année par rapport à l'année précédente. Ces partenaires s'investissent plus particulièrement des actions de distribution des semences sélectionnées de pomme de terre et de maïs faites par l'ONG GIZ/ADLP et la DPAE.

Le PRODEMA met aussi à la disposition des associations partenaires les semences sélectionnées de pomme de terre et des plants de banane.

Quatre associations ont déjà été identifiées pour la culture de la pomme de terre sur huit hectares au cours de cette saison à raison de 2 hectares par association. Il s'agit des associations bien organisées qui ont développé des projets retenus en raison de leur pertinence à l'issue d'une visite d'évaluation et des performances sur le terrain.

Les engrais chimiques ont été distribués à grande échelle contrairement à ce qui avait été rapporté l'année passée même si quelques cas de grognes subsistent au sujet du retard et du trajet parcouru en vue de son acquisition puisque c'est la Poste de Nyakararo qui a gagné ce marché.

D'après les informations recueillies sur place, 88 tonnes ont été distribuées alors que les prévisions étaient arrêtées à 60 tonnes cette année. Même si le système a été libéralisé avec la subvention de l'Etat et des différents partenaires respectivement à concurrence de 40% et 60%, le prix de ces engrais chimiques demeure malgré tout élevé. 1kg de DAP coûte 1080 Fbu alors que l'année passée, il coûtait 1050 Fbu tandis que le KCL coûte 980 Fbu/kg au moment où il coûtait 800 Fbu/kg l'année passée. Cette augmentation serait en grande partie justifiée par la dépréciation de la monnaie burundaise²⁵.

²⁵ Information recueillie auprès de l'agronome communal le 17/10/2013.

Pour les cultures industrielles, la commune de Gisozi tire l'essentiel de ses revenus de la culture du thé. Ce dernier assure la survie de plusieurs ménages.

Une plante dénommée « STEVIA » est aussi entrain d'être expérimentée dans cette commune. Il s'agit d'une culture dont le prix dépasse de loin celui du thé et qui pourra être utile aux cultivateurs. En effet, l'introduction de cette culture offre d'autres avantages notamment en matière de lutte contre le chômage et d'accroissement des recettes communales.

2.1.5.2. Domaine de l'élevage

Le domaine de l'élevage a aussi bénéficié de l'appui multiforme des partenaires. A titre illustratif et dans la cadre du repeuplement du cheptel, l'IPPTE a distribué, en date du 1^{er} janvier 2013, 14 vaches à Musimbwe et 12 vaches à Kibimba en date du 8 avril 2013, soit au total 26 vaches via la Direction Générale de l'élevage.

De même, la FAO a diffusé 150 poules à l'Association ABAVUDUKANAKIVI de Nyakirwa en date du 13 mai 2013²⁶. Le PRODEMA a aussi distribué des vaches aux associations. C'est le cas notamment de l'association TUJIJUKE (16 vaches) et de TWIZERANE (16 vaches) de Nyamiyaga, soit au total 32 vaches²⁷.

La chaîne de solidarité constitue la règle d'or et certaines conditions doivent être réunies, notamment la construction d'une étable et la culture des plantes fourragères pour nourrir ce bétail. L'association bénéficiaire recrute ainsi un agronome et un vétérinaire qu'elle rémunère en fonction de ses prestations. Ces vaches doivent être maintenues en stabulation permanente. Le contrevenant s'expose au paiement d'une amende de 10 000 Fbu lui infligée par l'administration communale pour prévenir les maladies contagieuses. Il s'agit d'un ordre formel et sévère émanant du

²⁶ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.7.

²⁷ Information obtenue auprès de l'agronome communal le 17/10/2013.

Gouverneur de la province de Mwaro à telle enseigne que le récalcitrant peut être conduit au cachot²⁸.

Le PRODEMA a aussi distribué aux associations partenaires les chèvres et les vaches. Quatre associations ont été déjà identifiées pour avoir présenté des projets retenus en raison de leur pertinence. Il s'agit de :

- KINGIRUMWONGA de Gatare : 93 chèvres ;
- TWIKEBUKE de Gatare : 87 chèvres ;
- REMATWIYUNGE de Gisozi : 96 chèvres ;
- ABADATANAMUNDAGANO de Nyakirwa : 80 chèvres.

Dans le domaine de l'élevage, il a également été signalé la vaccination de 5 587 têtes de bovins contre la dermatose modulaire et l'insémination artificielle de 102 vaches²⁹.

2.1.6. La protection de l'environnement : encore des efforts

Dans le domaine de la protection de l'environnement, il était prévu trois activités à savoir : les travaux de pépinière forestière, de gardiennage et de protection des boisements domaniaux ainsi que la poursuite des cas litigieux.

Outre les courbes de niveau, deux pépinières d'une capacité de 100 000 plants forestiers et agro forestiers ont été installés sur financement de l'IFDC. L'activité de plantation d'environ 100 000 plants d'arbres a pris fin le 10 mars 2013 et 52 personnes ont bénéficié de ces arbres³⁰.

L'activité de plantation a connu des problèmes principalement liés au retard des clients qui n'ont pas été servis. Il s'agit des collines de Musimbwe et Ndava. En matière de gardiennage et de la protection des boisements

²⁸ dem.

²⁹ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.7.

³⁰ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.7.

domaniaux, ce sont des activités qui ont été effectuées à travers les différents blocs boisés.

Des cas de coupes illicites ont été signalés à Mugero et Nyamiyaga et concernent les régénérations naturelles pour le tuteurage des haricots. Certains contrevenants n'ont pas été identifiés et jouissent toujours de l'impunité tandis que ceux qui sont identifiés ont fait l'objet des enquêtes policières³¹.

Il subsiste un autre phénomène ayant trait à l'érosion. Ce phénomène se traduit par le dépôt de moellons dans la vallée de Ndava en provenance de la colline Mugero. Après extraction du sable, l'on constate que le terrain n'est pas remis en état³².

De même, il y a un ravin à Rweza et à Kiyange dont la menace d'effondrement et de destruction de la RN 7 est imminente due à des bassins versants.

2.1.7. La politique de villagisation : Une marche sur place

La politique de villagisation dans la commune de Gisozi ne présente pas de particularités par rapport à l'année précédente. En effet, les travaux de construction du site de Gatere n'ont pas encore débuté alors que ce site a été aménagé depuis longtemps.

Même la recommandation du Conseil communal du 22 septembre 2012 adressée à l'administration communale pour aménager d'autres parcelles à Nyakararo ou au chef-lieu de la commune de Gisozi³³ n'a pas encore été suivie d'effet.

³¹ PV de la réunion de redevabilité tenue le 24/05/2013, p.8.

³² Information recueillie auprès d'un membre du Conseil communal de Gisozi le 16/10/2013.

³³ Procès – verbal de la réunion du Conseil communal de Gisozi tenue le 22/09/2012

Tout de même, l'on a constaté que la villagisation demeure la préoccupation du Conseil communal de Gisozi. Cela a fait l'objet d'une discussion au cours de la réunion du Conseil communal tenue en date du 28 juin 2013 où il est indiqué que les parcelles sont disponibles pour les membres de ce conseil à Kiyange³⁴.

De même, le projet d'implantation d'un village sur le site Gitara reste en souffrance. Ce site de Gitara sera aménagé pour abriter les Batwa dans un proche avenir. Il s'agit d'un projet de villagisation et intégration des Batwa dans ce site. C'est le tour de la commune de Gisozi d'être servie avec priorité dans la province de Mwaro. Donc, une patience s'impose d'après les autorités communales³⁵.

2.1.8. La place du PACA dans le développement de la commune

La commune de Gisozi a été choisie comme commune pilote pour expérimenter la nouvelle approche dénommée PACA (Programme des Actions de Compétitivité Active pour le développement local) avant de l'étendre sur le reste du territoire national. Il s'agissait de démontrer aux acteurs clés nationaux et locaux de quelle manière PACA fonctionne dans la pratique, de tirer les leçons de l'expérience de Gisozi et de les intégrer dans la Stratégie Nationale de Développement Economique.

Quatre filières avaient été retenues à savoir : la pomme de terre, le lait, le bois, l'environnement des affaires et un comité local de suivi a été mise en place.

L'exercice a duré deux semaines et la mise en œuvre des activités pratiques pour stimuler le développement économique au niveau local a commencé.

Les activités ont été réalisées sous la supervision d'un Comité directeur de coordination qui devrait se réunir une fois par mois pour évaluer l'état

³⁴ PV de la réunion du Conseil communal tenue le 28/06/2013, p.4.

³⁵ PV de la réunion de redevabilité tenue le 24/05/2013, p. 13.

d'avancement des activités. Ce dernier s'est réuni le 10/06/2013, le 17/07/2013, le 22/10/2013. C'est dans ce cadre que s'est tenu en date du 8/11/2013, avec l'appui de GIZ/ADLP un atelier d'évaluation des activités réalisées au cours du premier trimestre dans le cadre de l'exercice PACA.

Au niveau de la filière pomme de terre, l'attention a été focalisée autour de la sensibilisation des producteurs à adhérer à la CVA (Chaîne de Valeur Ajoutée) pomme de terre tandis que pour la filière bois l'attention a porté sur la formation des associations et exploitants des boisements(1), la formation des pépiniéristes et formation à l'entrepreneuriat (2) et l'application de la réglementation sur la gestion forestière (3).

Pour la filière thé, la diversification et l'augmentation des cultures fourragères (1), la sensibilisation à la stabulation permanente (2), telles sont les actions ayant été jugées prioritaires dans ce domaine.

Dans la filière thé, deux actions avaient été retenues à savoir : l'accélération du processus de certification (information et formation des théiculteurs sur les exigences de la certification en insistant sur les dix principes) et du suivi de la mise en œuvre des actions sur terrain ainsi que sur la mobilisation des théiculteurs pour l'adoption des techniques culturelles appropriées.

Dans le domaine de l'environnement des affaires, deux actions avaient été retenues à savoir : la création d'un partenariat entre l'Administration, les entreprises et les services publics pour promouvoir le développement économique au niveau local et la réhabilitation des routes et des pistes³⁶.

Dans ces quatre filières, plusieurs contraintes ont été relevées et des recommandations ont été formulées afin de les surmonter. C'est ainsi que le nouveau plan d'action réaliste a été élaboré filière par filière compte tenu de ces contraintes pour le trimestre suivant.

³⁶ PV de l'atelier d'évaluation trimestrielle des activités de l'exercice PACA en commune Gisozi pour la période du 8/6/2013 au 8/9/2013 tenue le 8/11/2013.

En définitive, la gouvernance économique de la commune de Gisozi au cours de l'année 2013 a été caractérisée par un retard dans l'élaboration et l'adoption du PCDC deuxième génération et du programme annuel d'investissement communal pour l'année 2014. Cependant, il a été constaté que le budget de l'année 2013 a été revu à la hausse et que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont bénéficié des appuis multiformes de la part des partenaires techniques et financiers. De même, l'autonomie de gestion de la commune se traduit de plus en plus par la cessation de l'ingérence des autorités provinciales en matière de gestion financière.

Par ailleurs, des efforts en matière de sensibilisation de la population au sujet de la protection de l'environnement restent à consentir tandis que la politique de villagisation ne connaît pas des avancées assez significatives. Il a aussi été constaté que la commune de Gisozi a été choisie comme commune pilote pour expérimenter la nouvelle approche dénommée PACA avant de l'étendre sur le reste du territoire national.

2.2. Gouvernance sociale

Dans le domaine de la gouvernance sociale, deux secteurs clés ont retenu l'attention. Il s'agit principalement de l'éducation et de la santé de la population de la commune Gisozi.

2.1.1. Le secteur de l'éducation : une introduction prématurée du système de l'école fondamentale

L'analyse de la gouvernance en matière de l'éducation dans la commune de Gisozi a mis un accent plus particulier sur les conditions de travail aussi bien au primaire qu'au secondaire. Les effectifs des élèves dans les classes, le personnel enseignant et administratif tant sur le plan qualitatif et quantitatif, l'état des infrastructures scolaires, le matériel didactique, l'équipement, le rendement, l'introduction du nouveau système de l'école fondamentale, tels sont les quelques aspects qui ont retenu l'attention dans la rédaction de ce rapport.

2.2.1. 1. Situation de référence

Au niveau du primaire, la commune de Gisozi compte 12 directions scolaires et 14 écoles à savoir : Gatara, Gisozi, Ndava, Gitara, Kibimba, Kiyange, Musivya, Nyakararo, Nyagahwabare, Nyakirwa, Nyamatovu, Nyamiyaga, Rutongati et Twe.

Au niveau du secondaire, la commune compte six établissements secondaires à savoir : Lycée communal Musivya, Lycée communal Gisozi, Collège communal Gitara, Lycée communal Kibimba , Lycée communal Nyakararo et Collège communal Rweza.

A la fin de l'année 2013, il y avait 9320 écoliers au primaire et 2241 élèves au secondaire.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le taux d'abandons a été préoccupant. Il a ainsi été relevé un effectif de 93 abandons au niveau du secondaire dont 23 filles et 70 garçons pour des motifs variés : grossesses non désirées (4), vol qualifié(3) ; mariage précoce (1) ; abandons simples (4) ; maladies (19) ; pauvreté (14) ; motif non connu (33) ; départ pour les FDN (93). Au niveau du primaire, il a été enregistré 170 cas pour cause de maladies, abandons volontaires, motif inconnu, commerce, etc.³⁷.

2.1.1.2 Bref aperçu des résultats au cours de l'année scolaire 2012 – 2013

- **Au niveau du Primaire**

Après la proclamation des résultats de la sixième année à l'issue de la passation du concours national édition 2013, les écoles primaires de la Commune de Gisozi ont été classées comme suit :

1^{ère} : EP Musivya : 80,01%

³⁷ Source : DCE Gisozi

2 ^{ième}	: EP Gisozi	: 80% ;
3 ^{ième}	: EP Nyamatovu	: 79,16% ;
4 ^{ième}	: EP Gatara	: 77, 27%
5 ^{ième}	: EP Nyakirwa	: 76,92% ;
6 ^{ième}	: EP Kiyange	: 75,94% ;
7 ^{ième}	: EP Nyakararo	: 74, 72% ;
8 ^{ième}	: EP Kibimba	: 66,01% ;
9 ^{ième}	: EP Gitara	: 60,8% ;
10 ^{ième}	: EP Nyamiyaga	: 59,40% ;
11 ^{ième}	: EP Twe	: 51,45% ;
12 ^{ième}	: EP Rutongati	: 51,28% ³⁸ .

En 2012, le classement des écoles primaires de la commune de Gisozi a été présenté comme suit :

1 ^{ère}	: EP Nyamatovu	: 70,8% ;
2 ^{ième}	: EP Gisozi	: 67,8% ;
3 ^{ième}	: EP Musivya	: 67,07% ;
4 ^{ième}	: EP Nyakirwa	: 60,9% ;
5 ^{ième}	: EP Nyakararo	: 58,8% ;
6 ^{ième}	: EP Kiyange	: 56,1% ;
7 ^{ième}	: EP Twe	: 54,4% ;
8 ^{ième}	: EP Gitara	: 49,3% ;
9 ^{ième}	: EP Nyamiyaga	: 43,2% ;
10 ^{ième}	: EP Kibimba	: 42,71 ³⁹ % ;
11 ^{ième}	: EP Rutongati	: 32,07% ;
12 ^{ième}	: EP Gatara	: 30,76% .

Un lecteur non avisé pourrait croire à une amélioration des performances par rapport aux résultats obtenus l'année passée mais la réalité est toute autre. En effet, le concours national édition 2013 n'a pas tenu compte du

³⁸ Source : DCE Gisozi, le 17/10/2013.

³⁹ Procès –verbal de la réunion du conseil communal de Gisozi du 30/06/2012

niveau des élèves requis pour affronter l'enseignement secondaire, d'après une certaine opinion.

Au niveau provincial, la commune de Gisozi a été classée en deuxième position avec une moyenne de 52, 7%. Le classement a été fait comme suit :

1. Bisoro : 55 ,8% ;
2. Gisozi : 52,7% ;
3. Kayokwe : 49,3% ;
4. Rusaka : 49,1% ;
5. Ndava : 47,5% ;
6. Nyabihanga : 44,7%.

- **Au niveau du secondaire**

A la fin de l'année scolaire 2012–2013, le classement à l'issue de la passation du test de la 10^{ième} année, se présente comme suit ⁴⁰:

Classement Communal	Etablissement	Pourcentage	Classement provincial	Classement national
1 ^{er}	Lycée Communal Gisozi	33,3 %	7/40	320/995
2 ^{ième}	Lycée Communal Musivya	32,2 %	13/40	389/995
3 ^{ième}	Lycée Communal Kibimba I	28,9 %	25/40	619/995
4 ^{ième}	Collège Communal Gitara	28,8 %	26/40	623/995
5 ^{ième}	Lycée Communal Nyakararo	28,6%	27/40	642/995

Outre qu'aucun établissement scolaire n'a atteint la moyenne de 50 %, la comparaison avec l'année scolaire 2011–2012 prouve à suffisance que le

⁴⁰ Données recueillies auprès de la Direction communale de Gisozi le 17/10/2013.

rendement a chuté en 2013. Ainsi, le classement des écoles selon les résultats du test de 10^{ième} année au cours de l'année scolaire 2011-2012 se présente comme suit :

1. Lycée communal Musivya : 48,76% ;
2. Lycée communal Gisozi : 43,27% ;
3. Collège communal Gitara : 39,9% ;
4. Lycée communal Kibimba : 38,5% ;
5. Lycée communal Nyakararo : 29,6 %⁴¹.

Pour l'examen d'Etat, les résultats définitifs n'étaient pas encore parvenus aux DCE au moment de la production de ce rapport.

2.1.1.3 Une carence presque généralisée du personnel au niveau du secondaire

Au niveau du primaire, les enseignants sont en quantité suffisante, exception faite de l'EP Nyakirwa où il manque 2 enseignants.

En revanche, il s'observe une carence d'enseignants au niveau du secondaire, découlant de l'introduction prématurée du système de l'école fondamentale. Plusieurs enseignants ont été déployés mais aucun effort n'a été déployé pour procéder à leur remplacement.

A titre illustratif, le Lycée communal de Gisozi a connu 9 départs consécutifs à l'introduction de ce système dans cette commune. Quatre enseignants parmi eux ont été déployés vers les deux classes de 7^{ième} année qui jusqu'aujourd'hui sont hébergées dans les enceintes du Lycée communal de Gisozi. Ainsi, la classe de 1^{ère} scientifique B fût-elle sacrifiée puisqu'elle a été supprimée et l'on est ainsi parvenu à libérer une salle de classe supplémentaire sinon, la situation aurait été plus dramatique. Ainsi, cette école a besoin de trois unités alors qu'avant l'introduction de ce système, les enseignants étaient au complet. Le Lycée communal Nyakararo a connu 7

⁴¹ Données recueillies auprès de la DCE Gisozi le 17/10/2013.

départs dont 6 enseignants tandis que le Lycée communal Kibimba I a connu 4 départs.

Au Lycée communal de Musivya, il manque 12 enseignants tandis qu'au Collège communal de Gitara, il en manque 7. Il manque aussi 6 enseignants au Lycée communal de Nyakararo et 10 enseignants au Lycée communal de Kibimba I.

De même, le besoin en personnel administratif comme les économes, les préfets des études et les secrétaires se fait sentir un peu partout, notamment au Collège communal de Gitara où il manque un Econome, un Préfet des études et une secrétaire et au Lycée communal de Musivya où il manque un Econome, une secrétaire et 3 encadreurs. Partout les préfets de discipline ont été nommés à la fin du mois de septembre, ce qui est une avancée significative par rapport à l'année scolaire 2012-2013.

2.2.1.3. Des effectifs partout pléthoriques

Au niveau du primaire, les effectifs des élèves demeurent partout très élevés et les salles de classe sont parfois débordées. L'EP Kiyange compte notamment un effectif de 190 écoliers inscrits en 1^{ière} année et 137 écoliers inscrits en 2^{ième} année dans une même classe. La solution de rechange a été l'instauration du système de double vacation avec parfois 5 à 6 écoliers par pupitre.

L'EP Twe connaît aussi une surpopulation avec un effectif de 164 écoliers inscrits en 1^{re} année. La situation se présente autrement au niveau du secondaire avec des effectifs raisonnables un peu partout.

2.2.1.4. Un matériel didactique aussi insuffisant

Au niveau du primaire, les manuels sont en quantité suffisante, sauf ceux du Swahili, d'anglais et de civisme surtout pour les classes de 3^{ième} et 4^{ième} et de 5^{ième} et 6^{ième} année.

Au niveau du secondaire, le matériel didactique est amplement suffisant au niveau du cycle inférieur mais quasi inexistant au niveau du cycle supérieur.

Il subsiste un problème particulier propre aux nouvelles sections de Lettres Modernes au Lycée communal de Kibimba I (1^{ière} année) et de scientifique au lycée communal de Nyakararo (3^{ième}) inhérent au manque criant de manuels.

Lors de la rédaction du rapport d'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi en 2012, il avait été recommandé de créer une section scientifique au Lycée communal de Nyakararo. Le Gouvernement a alors répondu favorablement à cette préoccupation même si apparemment, le besoin porte aujourd'hui sur la section « normale »⁴².

Il a aussi été rapporté que l'achat des livres et du matériel de laboratoire incombe désormais aux écoles et doivent grignoter une petite somme sur le minerval pour couvrir ces charges. Il s'agit d'une innovation pour l'année 2013–2014, mais ces montants demeurent après tout dérisoires pour couvrir toutes ces charges.

2.2.1.5. Un état des lieux des infrastructures et des équipements préoccupant

La carence des homes pour les enseignants, les laboratoires et les bibliothèques se fait parler un peu partout tandis que l'état des sanitaires laisse à désirer, surtout aux EP de Kiyange et Twe. Les classes sont vétustes à Nyakararo au moment où il manque une salle de classe à Kibimba I.

La cour de récréation de l'EP Nyamatovu est trop exigüe et donne accès sur la route à telle enseigne que les élèves se relaient pendant la récréation. Le terrain de cette école n'est pas limité. Un procès opposant cette école et la paroisse d'Ijenda au sujet d'un boisement situé à côté de cette école a été

⁴² Information recueillie auprès de la direction du Lycée communal de Gisozi.

initié par la direction de cette école. L'EP Nyamatovu a eu gain de cause au premier degré comme en appel au TGI Mwaro. La copie de jugement est en cours de dactylographie et cette école n'aura alors qu'à procéder à l'abattage de ces arbres et à l'extension de son périmètre après épuisement des voies de recours.

Pour le terrain litigieux du Lycée communal de Gisozi, la situation a évolué favorablement. En effet, d'après les informations recueillies aussi bien auprès de la direction de ce Lycée que de l'administration communale, le Lycée a eu gain de cause puisqu'il a finalement été décidé d'ériger ces bureaux sur un terrain proche du bureau communal et du marché de Gisozi à côté de la route Gisozi-Mwaro. Il s'agit d'une avancée significative qui met en exergue l'importance du dialogue en matière de résolution pacifique des conflits. Cependant, cette école est menacée par une fissure causée par une termitière sur laquelle est érigé un bloc scolaire et administratif et qui risque de s'écrouler si rien n'est envisagé dans l'immédiat.

2.2.1.6. L'école fondamentale : une situation d'impasse

Avec la rentrée scolaire 2013-2014, le Gouvernement a initié la mise en place d'un enseignement portant sur le système de l'école fondamentale. Ce système remplace l'enseignement primaire et va s'étendre sur une période de 9 ans. Dans l'esprit de l'homme politique, cette innovation permettra à tous les enfants de rester à l'école jusqu'à 16 ans au moins. Elle vise aussi le développement de leurs potentialités en vue d'acquérir un niveau d'instruction suffisant pour la poursuite de leurs études, l'intégration dans la formation professionnelle ou l'insertion dans la vie socio-économique⁴³.

L'introduction de ce système a porté un coup dur au système classique éducatif burundais qui présentait pas mal de défis, en créant plus de problèmes que des solutions durables dans ce secteur longtemps fragilisé

⁴³ OAG, Burundi : La gouvernance au premier semestre 2013, Un contestre socio-économique très préoccupant , Rapport d'observation de la gouvernance au Bujumbura, août 2013, p.57.

par le contexte de la crise sociopolitique traversée par notre pays, il y a à peu près une vingtaine d'années.

Plusieurs problèmes bloquent l'efficacité de ce système notamment le manque des infrastructures, des équipements et matériels didactiques, des éducateurs qualifiés.

a. Du côté infrastructures

L'introduction prématurée de ce système s'est heurtée à un manque criant d'infrastructures destinées à accueillir les élèves et les professeurs appelés à prester dans le cadre de ce système. Certaines écoles ont ouvert les portes alors qu'elles n'avaient même pas de locaux. Le Lycée communal de Gisozi s'est notamment rabattu sur certaines classes qui étaient disponibles à cet établissement.

Il est à signaler qu'il y avait un projet de construction de nouvelles classes aux EP de Gatara, Nyamiyaga, Nyakirwa, Nyamatovu et Nyagahwabare pour la rentrée scolaire 2013–2014⁴⁴.

Ce système a entraîné une perturbation au sein des différents établissements scolaires et a conduit à la fusion de certaines classes et à l'alternance pour la 3^{ième} et 4^{ième} année notamment à l'EP Nyakirwa. Il est aussi apparu un nouveau phénomène de dépassement de la capacité d'accueil des locaux. A l'EP Musivya, 82 élèves sont dans une même classe tandis qu'à l'EP Gitara, 100 élèves sont dans une même salle de classe.

Une salle de l'EP Nyamatovu a été affectée à la 7^{ième} et deux classes ont été fusionnées avec un effectif de 174 élèves et il a été introduit le système de double vacation avec une moyenne de 6 à 7 élèves par pupitre. La classe de 5^{ième} année compte 102 élèves et 4 à 5 élèves partagent un même pupitre. La direction a même pris la décision de suspendre l'école pré-

⁴⁴ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.10.

scolaire pour reprendre avec le deuxième trimestre puisque les travaux de construction de cette école seront achevés au début du second trimestre⁴⁵.

Le tableau de la classe de 7^{ème} année n'est pas non plus peinturé à l'EP Kiyange. La salle de classe n'a ni porte ni fenêtres. Quand il pleut, les eaux pluvieuses pénètrent dans la salle et les élèves sont obligés d'arrêter les cours et sortir pour s'abriter à l'extérieur. Il n'y a ni table ni chaise pour les enseignants, ni de pièce où les enseignants se retirent pour corriger les évaluations et préparer les leçons. Les livres sont distribués une fois pour toutes aux élèves, faute d'endroit où les conserver. Il n'y a pas de toilette et les élèves se soulagent dans la nature. Le problème lié au manque d'eau potable a aussi été signalé dans la plupart des écoles visitées.

Les informations obtenues auprès d'un membre du Conseil communal sont rassurantes. En effet, GIZ a promis de financer la construction de trois salles de classe et des latrines pour cette école à concurrence d'un montant de 60 millions de francs burundais⁴⁶.

b. Du côté des équipements et du matériel didactique

Les manuels scolaires conçus dans le cadre de ce nouveau système sont tantôt insuffisants tantôt inadaptés. Dans la plupart des écoles visitées, 4 à 5 élèves partagent un seul livre. Dans d'autres cas, les manuels contiennent uniquement des thèmes non développés. C'est le cas notamment des livres de civisme.

Il était prévu de payer le minerval à concurrence d'un montant de 2 000 Fbu par trimestre et par élève. Aux yeux de tous les directeurs des établissements scolaires interviewés dans cette commune, cette somme est dérisoire pour couvrir toutes les charges inhérentes au fonctionnement de ces écoles (achat des craies, du papier, dactylographie et multiplication des examens, etc.).

⁴⁵ Information recueillie auprès du directeur de l'EP Nyamatovu le 18/10/2013.

⁴⁶ Information livrée par le vice – président du conseil communal le 21/11/2013.

Par ailleurs, le minerval est perçu par un responsable impliqué dans le système de l'Ecole fondamentale. Les élèves ne s'empressent pas à s'en acquitter car ils se considèrent comme étant encore au niveau du primaire en raison du système de gratuité acquis. Cependant, certaines personnes contactées ont révélé que ces frais seront exigés uniquement au cours du premier trimestre en guise d'une contribution de la population. Dans le cas contraire, le recrutement d'un comptable s'impose.

De surcroît, rien n'est dit au sujet des frais d'assurance (135 Fbu/élève) payables au début de chaque année scolaire pour les élèves de la 7^{ième} année dont les classes sont accolées aux écoles secondaires.

Le besoin en rapport avec les pupitres a été partout exprimé. Il aurait fallu emprunter aux écoles voisines mais là aussi la quantité ne suffit pas. Partout, au moins 4 à 5 élèves partagent un même pupitre. Lors de notre visite dans cette commune, d'autres pupitres étaient en cours de fabrication à Gisozi mais les personnes interviewées ont exprimé un sentiment de pessimisme tenant au fait que ces pupitres ne pourront pas suffire eu égard aux effectifs pléthoriques des usagers.

c. Du côté enseignants

Le manque d'enseignants appelés à prester dans le nouveau système a été mis en exergue par plusieurs personnes rencontrées. Le lycée communal Nyakararo a enregistré beaucoup de redoublements, ce qui a gonflé les effectifs. Il était envisagé de créer 2 classes de 7^{ième} année mais on n'a créé qu'une seule classe, faute d'enseignants. Ainsi, 116 élèves ont été accueillis dans une seule classe de 7^{ième} année après avoir transféré 15 élèves dans les écoles avoisinantes. Le Lycée communal de Kibimba I qui compte 104 élèves en 7^{ième} année a connu les mêmes problèmes après avoir transféré 16 élèves ailleurs.

Au Lycée communal de Gisozi, il y a une enseignante des langues qui a pris son congé pré et post-natal et son collègue est obligé de fusionner les deux

classes et cela durant à peu près tout le premier trimestre de l'année scolaire 2013–2014.

Bien plus, toutes les personnes interviewées ont affirmé que certaines matières échappent à la maîtrise des enseignants. C'est principalement certaines notions de musique (solfège) dispensées dans le domaine des Arts. Le même problème a été exprimé dans le domaine des langues comme le swahili et l'anglais. Pire encore, ces matières sont dispensées à leur guise en dehors de tout contrôle et du suivi.

De même, les cours d'anglais et de swahili dépassent le niveau des élèves, ce qui freine l'avancement des cours, seul le cours de mathématique semble adapté au niveau des élèves. Par ailleurs, ces matières sont très vastes alors que les enseignants avancent lentement. Les enseignants éprouvent aussi des difficultés pour dispenser des matières pour lesquelles ils n'ont pas été formés.

Le système d'évaluation constitue aussi une préoccupation pour les enseignants. C'est notamment le système d'évaluation par groupe ne rencontre pas l'unanimité des enseignants. Dans ce système d'évaluation, l'enseignant regroupe les élèves dans les groupes composés chacun de 20 élèves qui travaillent cahiers et livres ouverts. Ce système favorise la participation des plus brillants qui travaillent seuls pour le compte des autres tandis que le plus faible est laissé pour son propre compte. Cette évaluation est cotée sur 10%, le devoir dirigé sur 10%, les interrogations surveillées sont cotées sur 30% tandis que l'examen est coté sur 50%. Les élèves ne suivent pas en classe, dérangent même car ils savent qu'ils seront évalués en groupe au moment où les enseignants ne sont pas disposés à distribuer gratuitement les points.

Bien plus, les bulletins ne sont pas encore parvenus aux enseignants, ce qui pose toujours un problème d'évaluation et de pondération.

Au demeurant, le mécanisme d'évaluation de l'enseignant lui-même est encore lacunaire. En effet, il était prévu de recruter un cadre au niveau

provincial pour évaluer ces enseignants mais il a été signalé qu'il est pratiquement impossible d'accomplir cette mission eu égard aux effectifs et à la distance à parcourir. Il n'y a même pas de palliatif au niveau des différentes directions dans la mesure où les directeurs ne maîtrisent ni les matières dispensées ni la méthodologie. Ces enseignants ne manqueront jamais d'alibi pour se soustraire au contrôle de la direction de l'école en se croyant plus connaisseurs que leurs directeurs non formés dans le cadre de ce nouveau système.

Ces directeurs des lycées communaux et Collèges communaux gèrent les problèmes qui en principe ne les concernent pas et qui devraient être l'apanage des directeurs du primaire.

La question en rapport avec le congé pédagogique pour la préparation des leçons, la correction des évaluations et le repos des enseignants a aussi été évoquée par tous les enseignants rencontrés. Selon les enseignants habitués à travailler dans l'ancien système, il était pratiquement impossible d'assister leurs collègues qui travaillent sous forme de rotation au lieu de prendre un congé pédagogique pour la préparation des leçons. Les enseignants ne parviennent pas ainsi à satisfaire cette exigence pourtant inapplicable en réalité.

L'autre préoccupation des enseignants porte sur l'ajustement de l'avancement des enseignants en fonction de celui des élèves. Faut-il recruter d'autres enseignants et améliorer les performances par la familiarisation avec les matières dispensées dans cette classe ? Autrement dit, les enseignants actuels de la 7^{ème} année suivront leurs élèves en 8^{ème} année l'année prochaine et même jusqu'en 9^{ème} année l'année suivante et ainsi de suite au fur et à mesure que les élèves avancent pour évaluer les performances à la fin du cycle. Ou faut-il procéder au recrutement d'autres enseignants au fur et à mesure que les élèves avancent ?

d. Du côté élèves

Les élèves ne sont pas non plus épargnés des retombées néfastes découlant de l'introduction prématurée de ce système. A la rentrée scolaire, les élèves se comportaient comme s'ils étaient encore à l'école primaire et ne faisaient ni l'étude matinale ni l'étude de l'après-midi. Ce comportement était aussi en partie justifié par le fait que l'élève était dès le départ rassuré qu'il ne pourra pas redoubler de classe tout en dénigrant l'efficacité de ce système.

L'on a également appris l'existence des pratiques non harmonisées en matière d'encadrement des élèves. En effet, les classes accolées aux écoles secondaires (lycées ou collèges communaux) bénéficient de l'encadrement (étude matinale et celle de l'après midi) au même titre que les autres élèves de ces établissements tandis que les classes accolées aux écoles primaires sont privées de cet avantage, faute d'encadreurs.

Ainsi, les élèves n'évoluent pas dans les mêmes conditions alors qu'ils seront obligés de passer un même examen à la fin du cycle.

Le défaut de rotation des enseignants ennuie l'élève et la situation est encore aggravée par la complexité même de la matière. La matière qui est indigeste pour l'enseignant l'est davantage pour l'élève et l'assimilation de ces matières requiert parfois des pré requis.

Exemple : domaine de sciences et technologie : combinaison des matières de biologie 8^{ième}, 9^{ième}, 10^{ième} et 2^{nde} SCB, de chimie 9^{ième} et physique 8^{ième} et 10^{ième}).

La terminologie est aussi inadaptée au niveau des élèves. C'est le cas notamment du cours d'entrepreneuriat qui fait souvent intervenir des notions d'économie.

Le Gouvernement ne s'est pas non plus préoccupé du sort des élèves qui vont échouer la 8^{ième} ou la 9^{ième} année et rattrapés par le nouveau système alors qu'ils n'y auront pas été préparés.

En définitive, le système de l'école fondamentale est un véritable casse-tête de par son improvisation. C'est comme un lac dans lequel on nage sans savoir d'où l'on vient, où l'on est, où l'on va et par où l'on va sortir, a déclaré un directeur d'une école interviewé le 17/10/2013 à Gisozi.

2.2.1.7. Un système d'alphabétisation des adultes quelque peu amélioré

Au départ, la commune de Gisozi avait trois centres d'alphabétisation à savoir : Rutongati, Kibimba et Nyakirwa. Lors de notre passage dans cette commune, il a été rapporté qu'il s'est ajouté les centres de : Butegana, deux centres à Gisozi, Ndava et Nyamatovu, ce qui totalise un effectif de 8 centres d'alphabétisation dans cette commune.

D'après les informations recueillies auprès du responsable de l'alphabétisation des adultes dans la commune de Gisozi, il y a eu une nette amélioration de la qualité des enseignements ces derniers temps puisque les alphabétiseurs commencent à changer positivement d'attitude en s'intéressant à cette activité.

En effet, des centres d'alphabétisation ont fait passer des examens et ont envoyé des résultats, sauf ceux de Kiyange, Musimbwe et Kibimba qui ont commencé tardivement. La commune compte 16 alphabétiseurs à raison de deux alphabétiseurs par centre. A part les livres, le matériel de fonctionnement fait partout défaut.

Les séances d'alphabétisation sont organisées à raison de deux heures par semaine, surtout les week-end. Les alphabétiseurs travaillent à titre bénévole sur stimulation de leurs collègues des communes voisines. Ainsi, les alphabétiseurs de la commune Kayokwe ont bénéficié d'une formation

tandis que ceux de la commune de Bisoro ont bénéficié d'une motivation de la part d'un commerçant dénommé NDIKUMASABO Térance alias MUCERI.

En définitive, il découle de ce qui précède que le Gouvernement n'a pas consenti beaucoup d'efforts en matière de l'éducation. Or, une meilleure éducation peut être un outil efficace pour réduire la pauvreté et entraîner l'amélioration de la croissance économique au Burundi⁴⁷.

En définitive, la gouvernance de la commune de Gisozi dans le domaine de l'éducation reste marquée par l'introduction prématurée du système de l'école fondamentale. Elle a entraîné une perturbation et un redéploiement des enseignants et partant une carence des ressources humaines au niveau du secondaire et une sursaturation des locaux. Le matériel didactique reste insuffisant tandis que l'état des infrastructures et des équipements reste préoccupant. Il est cependant à noter que le système d'alphabétisation des adultes a connu quelques améliorations.

2.2.2. La Santé

La commune compte quatre (4) Centres de santé fonctionnels à savoir : le CDS de Gisozi, celui de Nyakararo, celui de Kibimba et celui de Gitara. Le CDS Gitara a finalement été inauguré en date du 27 mai 2013. Tous ces centres de santé sont dotés d'une autonomie de gestion.

Dans le domaine de la santé, quatre aspects ont retenu notre attention à savoir : le personnel soignant aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif (i), l'état des infrastructures sanitaires (ii), celui du matériel et des équipements (iii) ainsi que le taux l'adhésion de la population à la nouvelle carte d'assistance médicale (iv).

⁴⁷ IDEC, Impact des dépenses publiques d'éducation et de santé sur la croissance économique au Burundi, P.5.

2.2.2.1. Un personnel médical toujours insuffisant

Le personnel médical affecté dans les CDS de la commune de Gisozi demeure partout insuffisant. Ainsi, les CDS Gisozi et Nyakararo comptent chacun 4 infirmiers y compris les titulaires. Le CDS Kibimba compte néanmoins 5 infirmiers, ce qui est une avancée car ils étaient au nombre de 4 l'année passée. Le CDS Gitara a un personnel très réduit, composé de 2 infirmiers et 3 aides-soignants.

Dans ces conditions, ce personnel des centres de santé de la commune reste insuffisant par rapport aux normes arrêtées par l'OMS. D'après ces normes, le personnel d'un Centre de santé doit être composé de 12 personnes dont six infirmiers au minimum, y compris le titulaire de niveau A2⁴⁸.

L'inauguration du CDS Gitara a aussi permis de désengorger certains centres de santé de la commune et de réduire le trajet des patients qui jadis se faisaient soigner à Kibimba, Nyakararo et Gisozi⁴⁹.

Les effectifs à couvrir demeurent malgré tout élevés et dépassent les normes arrêtées par l'OMS puisqu'il faut au moins un médecin pour 10 000 personnes⁵⁰.

2.2.2.2. Des infrastructures en bon état

Dans tous les centres de santé de la commune de Gisozi, les infrastructures sont généralement en bon état, exception faite du CDS Gitara nouvellement construit où il n'y a ni pièce ou salle de maternité ni de logement pour les infirmiers.

⁴⁸ Source : Ministère de la Santé et l'OMS, les normes sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS, 2006 -2010 au Burundi, p.29.

⁴⁹ Information recueillie auprès d'un infirmier du CDS Kibimba le 17/10/2013.

⁵⁰ OAG, Evaluation des effets de la mesure de subvention des soins pour les enfants de moins de 5 ans et pour les accouchements sur les structures et la qualité des soins, pp.22-23.

En dépit de l'instruction faite par le District sanitaire et de la bonne volonté de l'administration communale, le problème de la sécurisation de la parcelle du CDS Nyakararo reste toujours posé en raison de l'indisponibilité des ressources financières. Les gestionnaires de ce centre de santé redoutent le dépassement des limites par les particuliers et un empiétement sur cette parcelle.

Il a été également constaté que les travaux de construction d'une salle d'hospitalisation des hommes, débutés en 2012, ont été achevés au CDS Gisozi. Cependant, une grogne et un malaise existent au sujet d'une maison du CDS Gisozi qui est occupée depuis longtemps par l'administration communale. A défaut de remettre cette maison, la commune voudrait bien la louer et les frais provenant de cette location pourront subvenir aux besoins du CDS comme le paiement de son personnel journalier, a signalé un infirmier rencontré sur place.

Pour manifester son mécontentement, un mouvement de grève de trois jours a été annoncé et devait être observé par le personnel médical du 16 au 18 octobre 2013 afin de réclamer la libération de cette maison.

Heureusement, le personnel médical est revenu sur sa décision pour sauver la santé des patients. Les informations ultérieurement livrées par un membre du conseil communal sont rassurantes puisque ce dernier s'est déjà penché sur cette question. Une commission ad hoc présidée par le vice- président de ce conseil a été mise sur pied et la tendance va dans le sens de la location de cette maison par la commune. Au moment de la validation de ce rapport, cette question avait été résolue, selon l'Administrateur de la Commune de Gisozi.

Le CDS Gisozi n'a pas de morgue, ni de latrines ni d'hébergement tandis aux CDS Nyakararo et de Kibimba, il n'y a ni eau ni électricité.

2.2.2.3. Du matériel et des équipements parfois insuffisants

Dans tous les centres de santé, les équipements sont au complet sauf pour le CDS Gitara nouvellement construit. Ainsi, la salle d'hospitalisation n'est pas équipée (manque de lits et de matelas). Presque tout le matériel fait défaut : matériel de maternité, microscopes, frigos, etc.

La question en rapport avec l'ambulance tombée en panne depuis le mois d'avril 2013 a été soulevée partout. Alors que cette ambulance jouait un rôle capital en matière d'évacuation d'urgence nécessitée par l'état des patients ou d'accouchement. Les usagers se débrouillent désormais en cas de référence vers le district sanitaire. Cette situation affecte négativement, non seulement tous les CDS de la commune de Gisozi, mais aussi tous les autres CDS de toute la province de Mwaro.

2.2.2.4. La CAM : Inadéquation entre l'offre et la demande

a. Situation de référence et condition d'adhésion

La santé de la population de la commune de Gisozi est généralement bonne. Les principales maladies de la population sont la pneumonie, la grippe, les parasitoses, la malaria, l'asthme et les maladies diarrhéiques.

Le système de gratuité des soins en faveur des enfants et femmes enceintes n'entraînent plus de perte aux centres de santé. Cependant, il s'observe un phénomène d'accroissement des enfants qui proviennent de la commune de Mugamba pour se faire soigner à Gisozi entraînant des débordements de nature à provoquer des ruptures de stock. La lenteur dans l'accueil des patients a aussi été signalée ici et là.

Les prix des prestations et médicaments sont parfois assez chers pour la population. C'est dans le souci de garantir à la population l'accès aux soins de santé que le Gouvernement a instauré la nouvelle carte d'assistance médicale pour redresser les irrégularités observées dans l'utilisation de l'ancienne carte d'assurance maladie. Instaurée par l'arrêté N°01/VP2/2012

du Deuxième Vice-Président de la République, la nouvelle carte d'assistance médicale donne à l'acquéreur, à son conjoint et aux membres de sa famille encore mineurs non couverts par le régime de gratuité de soins le droit aux prestations et soins au niveau des centres de santé publics ou agréés et au niveau des hôpitaux de district moyennant un ticket modérateur de 20%⁵¹. Cette carte est valable sur tout le territoire national pour une année et coûte 3 000 Fbu⁵². Elle est vendue au niveau des CDS.

b. La CAM : Un faible niveau d'adhésion

Au lieu de répondre aux préoccupations de la population en matière sanitaire, l'introduction de la nouvelle CAM a suscité beaucoup d'interrogations. En effet, la population demeure réticente sous prétexte que son coût serait élevé à s'en tenir à l'ancienne carte dont le coût était fixé à un montant de 500 Fbu.

Les usagers achètent généralement cette carte lorsqu'ils tombent malades, ce qui contrarie le principe de la solidarité. De même, le délai de validité de la CAM étant d'une année, soit douze mois à compter du deuxième mois de l'achat de la CAM⁵³, ceux qui aspirent à un usage immédiat dès son acquisition sont déçus et la situation se complique en cas d'hospitalisation car le patient est souvent amené à se faire soigner à ses propres frais.

Bien plus, les photos passeports exigées pour l'obtention de ces cartes ne sont pas souvent à la portée des citoyens provenant des endroits les plus reculés et ne peuvent pas accéder aux photographes.

D'autres nourrissent des spéculations et des réticences en cette période de fin d'année pour la faiblesse de son utilité, pour s'en procurer au début de l'année prochaine.

⁵¹ Arrêté n°01/VP2/2012 du Deuxième Vice - Président, article 3.

⁵² Idem, art.5.

⁵³ OAG, Livret de poche sur l'utilisation de la carte d'assistance médicale, pp.10 -

Enfin, le risque de tricherie pour les enfants pris en charge n'est pas non plus à écarter, faute de production de documents de nature à attester avec certitude l'âge exact des enfants à prendre en charge (jusqu'à 18 ans) lors de l'achat de cette carte.

C. Un faible niveau de sensibilisation de la population

La population n'est pas suffisamment sensibilisée au sujet de l'importance et de l'utilisation de la CAM. Le personnel médical organise souvent une séance matinale de sensibilisation à l'achat de cette carte avant le traitement des patients. Or, il faut sensibiliser les populations quand elles sont encore en bonne santé car l'utilisation de la carte n'est pas immédiate à l'achat au lieu de le faire au moment où l'utilisateur a déjà attrapé la maladie et se présente au CDS pour se faire soigner.

Les administratifs à la base, les leaders locaux (Abaremeshakiyago) sont les autres canaux de sensibilisation en vue de l'acquisition à grande échelle de cette CAM. Le rôle des administratifs à la base en matière de sensibilisation de la population se manifeste souvent pendant les campagnes de vaccination et au cours des débats publics.

En définitive, l'analyse de la gouvernance en matière sanitaire dans la commune de Gisozi a permis de constater que le personnel affecté à tous les centres de santé de la commune de Gisozi est qualitativement et quantitativement insuffisant eu égard aux normes arrêtées par l'OMS. Les infrastructures des centres de santé de la commune Gisozi sont généralement en bon état tandis que le matériel et l'équipement des centres de santé situés dans la commune de Gisozi sont un peu partout suffisants sauf au CDS Gitara nouvellement inauguré. Cependant, le retrait des partenaires pose pas mal de problèmes, surtout en ce qui concerne l'entretien de l'ambulance chargée de transférer les patients vers le District sanitaire. Il a également été constaté que le taux d'adhésion de la population à la nouvelle CAM reste faible et que des efforts restent à consentir en matière de sensibilisation pour l'achat de cette carte.

Chapitre III. Justice, sécurité, libertés publiques et droits humains

L'analyse de la gouvernance dans la commune de Gisozi en matière de la justice, la sécurité, les libertés publiques et les droits humains au cours de l'année 2013 a focalisé son attention sur trois principaux aspects à savoir : (i) le secteur judiciaire, (ii) la sécurité, (iii) les libertés publiques et les droits humains.

3.1. Le secteur judiciaire : des hauts et des bas

Le passage dans la commune de Gisozi au cours du mois d'octobre 2013 a permis de dégager quelques avancées au niveau de la justice même si des problèmes restent posés. D'une part, il est à signaler au chapitre des avancées la mise à la disposition du Tribunal de résidence de Gisozi de deux motos par la CTB, ce qui permettra de résoudre le problème des descentes sur terrain pour faire des constats ou procéder à l'exécution des jugements. Cependant, le manque du carburant semble mettre en difficulté ce progrès en raison de la faiblesse des ressources financières à la disposition de ce tribunal.

La deuxième avancée porte sur la disponibilité des outils de travail (Codes et lois) qui faisaient défaut l'année passée. Il manque tout de même le nouveau Code de procédure pénale alors que le même Code prévoit la présence obligatoire de l'OMP au cours des audiences publiques et que ce dernier y fait souvent allusion.

Le troisième progrès à signaler est que le personnel judiciaire est amplement suffisant par rapport à l'année passée, soit 10 juges et 8 greffiers. Cependant, une crainte de procéder à leur déploiement vers les autres tribunaux a été ressentie.

D'autre part, plusieurs défis méritent d'être mis en évidence. Le premier a trait à l'insuffisance des ressources financières, bien que ce tribunal jouisse d'une autonomie de gestion. Lors de la visite de cette commune, les liquidités de ce tribunal étaient estimées à plus ou moins 100 000 Fbu.

D'autres défis portent sur la qualité des prestations offertes. C'est notamment les lenteurs de la justice, le retard dans l'exécution des jugements rendus pourtant devenus définitifs, l'intégrité des magistrats, la célérité dans l'instruction des dossiers, etc. qui ont été décriées par la plupart des personnes rencontrées. Le refus de la part de certains justiciables d'apposer leurs signatures sur les assignations émanant du tribunal entraîne aussi la lenteur des procès.

Pour ce qui est des infrastructures, la question de l'électricité ne semble pas trouver de suite favorable dans l'immédiat.

Le nombre de dossiers est élevé avec parfois trois audiences par semaine les mardi et jeudi pour les affaires civiles et parfois les lundis pour les affaires pénales mais la question du déplacement des Officiers du Ministère Public reste posée.

Au premier semestre 2013, le tribunal de résidence de Gisozi avait déjà enregistré, jugé et exécuté les affaires suivantes⁵⁴ :

AFFAIRES	CIVILES	PENALES	TOTAL
EN LITIGE	157	135	292
INSCRITES	37	31	68
JUGEES	40	34	74
EXECUTEES/FONCIERS	15	-	15
FISCALES	16	7	23
NON FONCIERS	268	-	268
NON FISCALES	235	218	463

3.2. La sécurité

La sécurité a été totalement maîtrisée dans la commune de Gisozi au cours de l'année 2013. La rébellion, l'abus de confiance, les coups et blessures volontaires, l'usure, la fabrication et la commercialisation des boissons

⁵⁴ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p. 7

prohibées ont été les principales sources d'insécurité de la population⁵⁵. La commercialisation des boissons prohibées était devenue monnaie courante à Rweza et à Buburu.

Aujourd'hui cette pratique a été vivement combattue et les contrevenants se sont réfugiés à Kizi dans la commune de Rusaka⁵⁶. Les personnes impliquées dans la fabrication et la commercialisation de ces boissons auraient bénéficié d'une certaine complicité de la part des administratifs à la base puisque « les autorités administratives et policières à l'échelon communal et provincial étaient prêtes à éradiquer ce phénomène de commercialisation de la boisson prohibée dite « umudiringi »⁵⁷.

Depuis le début de l'année jusqu'au 16 octobre 2013, 53 dossiers ont été clôturés et transmis au parquet pour instruction alors qu'en 2012, 65 dossiers ont été clôturés⁵⁸.

Les délais légaux (7 jours) sont respectés en matière de garde à vue. Sinon, les OPJ qui sont au nombre de deux demandent la prorogation au Parquet de la République à Mwaro chaque fois que de besoin.

Il a cependant été rapporté une certaine ingérence de la part de certaines autorités pendant la procédure d'enquête qui se matérialisait par la comparution des inculpés devant ces autorités au lieu de se présenter devant l'OPJ verbalisant qui les avait convoqués. La situation a été vite maîtrisée grâce à l'implication effective du Commissaire provincial⁵⁹.

Les conditions de travail se sont progressivement détériorées au niveau de la police judiciaire. En effet, en plus du manque de moyen de déplacement déjà posé, le matériel de bureau et d'équipement est insuffisant, voire

⁵⁵ Information obtenue auprès de la police judiciaire à Gisozi le 16/10/2013.

⁵⁶ Information recueillie auprès d'un policier à Gisozi le 16/10/2013.

⁵⁷ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.12.

⁵⁸ Données recueillies dans le registre des dossiers clôturés et transmis à la PJ Gisozi le 16/10/2013.

⁵⁹ Information obtenue auprès de la police à Gisozi le 16/10/2013.

inexistant. Il manque aussi le nouveau Code de la route ainsi que le matériel de travail indispensable en matière de circulation routière.

Par ailleurs, le bureau de la PJ qui était construit en matériaux non durables a été détruit par la pluie. Lors de la visite sur le lieu, les deux OPJ étaient hébergés par le Chef de Poste dans son petit bureau qui était partagé à trois. Heureusement, ce bureau était en cours de réhabilitation.

3.3. Libertés publiques et droits humains

3.3.1. Libre exercice des libertés publiques

L'exercice des libertés publiques et le respect des autres droits humains est généralement garanti dans la commune de Gisozi. Ainsi, un mouvement de grève a-t-il été observé par les enseignants regroupés au sein des syndicats en date du 20 mai 2013. Cependant, il a été reproché aux organisations de la société civile à la base de n'avoir pas pu marquer leur visibilité sur terrain tandis que l'apport des confessions religieuses dans le développement de la commune n'est pas palpable ⁶⁰.

Par ailleurs, le militantisme et l'appartenance politique ont été considérés comme étant les principaux facteurs permettant à accéder aux postes techniques de responsabilité. Tous les directeurs des lycées et collèges communaux appartiennent au parti au pouvoir. Même les préfets de discipline nouvellement nommés proviennent du même parti. Il s'agit d'une politisation des postes techniques avec des retombées néfastes sur tous les plans. Outre que cette pratique réduit le rendement, la carrière n'est pas protégée au profit du clientélisme et de la corruption et c'est au bout du compte toute la population qui en paie les pots cassés.

La représentativité féminine est aussi médiocre dans cette commune. Dans le domaine de l'éducation, 3 directions scolaires sur 12 sont dirigées par des femmes, soit 25%. Il s'agit des EP de Gitara, Gisozi et Twe. Pire encore,

⁶⁰ PV de la réunion de redevabilité du 24/05/2013, p.3.

aucune femme n'est à la tête d'un seul établissement secondaire sur les six établissements secondaires que compte la commune de Gisozi. Dans le domaine de la santé, la situation semble maîtrisée puisque deux femmes sur quatre sont à la tête de centres de santé de la commune, soit 50%. Il s'agit des CDS de Gisozi et de Kibimba.

3.3.2. Une prise en compte des personnes vulnérables

En matière d'assistance aux personnes vulnérables, le budget communal tel que révisé prend en compte certaines catégories de personnes vulnérables comme la prise en charge des indigents et des orphelins pour un montant de 100 000 Fbu pour chaque catégorie, l'assistance et le secours aux détenus (50 000 Fbu), l'appui aux femmes vulnérables (100 000 Fbu) et l'appui aux enfants Batwa (100 000 Bu)⁶¹.

Il importe de signaler que pour couper court avec des spéculations, l'administration communale a déjà arrêté, au début de l'année 2013, des critères objectifs permettant de déterminer la personne éligible à l'assistance au titre d'indigent. Cela apparaît dans une note signée et affichée au bureau de la commune par l'Administrateur de la commune de Gisozi en date du 10 janvier 2013.

Aux termes de cette note, six critères entrent en jeu en matière de détermination de la personne indigente à savoir :

- Le manque de logement et de la terre à cultiver ;
- Le fait d'être orphelin et d'être privé de toute assistance ;
- Le fait d'avoir des parents démunis ;
- L'infirmité ;
- Le fait d'être atteinte de maladies incurables ;
- Le fait d'avoir été victime des événements la rendant indigente⁶².

⁶¹ Budget de la commune Gisozi tel que révisé et adopté par le conseil communal le 28/06/2013.

⁶² Note signée par l'Administrateur de la commune de Gisozi le 10/01/2013 sur le panneau d'affichage de la commune de Gisozi.

Outre la distribution des cahiers aux Batwa avant la rentrée scolaire 2013-2014, les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié d'une assistance en huile de coton, sucre et farine au Centre de santé de Gisozi⁶³ dans le cadre de la lutte contre la malnutrition.

En bref, l'analyse de la gouvernance dans la commune de Gisozi en matière de justice, sécurité, libertés publiques et droits humains au cours de l'année 2013 aura permis de constater que le secteur judiciaire a connu des hauts et des bas tandis que le climat sécuritaire est relativement bon. La situation des droits humains est généralement satisfaisante puisque les libertés d'association, de réunion, d'opinion sont garanties.

⁶³ PV de la réunion de redevabilité du 25/05/2013, p.4.

Chapitre IV. Des performances de la commune

En matière d'évaluation de la performance de la commune de Gisozi, le présent chapitre va mettre un accent particulier sur (i) le principe de l'évaluation de la performance de la commune, (ii) la méthodologie d'évaluation de cette performance, (iii) les résultats de l'évaluation ainsi que (iv) les observations et le commentaire.

4.1. Principe de l'évaluation de la performance de la commune

L'évaluation de la performance des communes est une pratique en vigueur au Burundi instituée au Burundi en 2010 par la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale qui est le principal outil définissant le cadre juridique des communes.

L'évaluation de la performance est un exercice qui consiste à définir un certain nombre de critères permettant annuellement d'apprécier la qualité de la gouvernance et le niveau de développement atteint par la commune. Cet exercice permet également une classification de toutes les communes du pays par rapport aux critères choisis.

Les critères d'évaluation doivent être définis dans les strictes limites des compétences ou des attributions de la commune. Ainsi, les principes suivants ont prévalu à la détermination desdits critères à savoir: l'objectivité, l'accessibilité de l'information, l'imputabilité, un nombre limité de critères⁶⁴.

Les résultats de l'évaluation sont assortis d'incidences financières (en bonus) sur les subventions financières accordées aux communes, dans les cas des communes dont la performance est jugée satisfaisante. L'évaluation met alors en compétition l'ensemble des communes du pays.

⁶⁴ Ministère du Développement communal, Manuel d'évaluation de la performance de la commune, 2^{ème} génération, Bujumbura, mai 2013, pp.1 -2.

La portée de l'exercice est aussi d'ordre pédagogique ; il permet de diagnostiquer les problèmes rencontrés par la commune et de procéder, au besoin, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes conséquents de renforcement des capacités de la commune⁶⁵.

4.2. Méthodologie de l'évaluation de la performance

Au cours de cette année, l'évaluation de la performance des communes de la province de Mwaro en général et de la commune de Gisozi en particulier a porté sur l'exercice 2012 et a pris en compte trois domaines à savoir :

- La gouvernance de la commune ;
- Le développement local ;
- L'inclusion sociale et genre.

L'équipe des évaluateurs était composée de quatre évaluateurs : l'un en provenance de Bujumbura, et les trois autres en provenance de la province Makamba. L'évaluation de la commune Gisozi a eu lieu en date du 10 octobre 2013.

Une fois arrivée sur terrain, l'équipe des évaluateurs a rencontré les personnes suivantes :

- L'administrateur communal ;
- Le conseiller technique chargé des affaires sociales ;
- Le conseiller technique chargé du développement ;
- Le comptable communal ;
- L'agent de l'état civil ;
- Le secrétaire communal⁶⁶

Il importe aussi de signaler que l'évaluation a porté sur 20 critères.

⁶⁵ Op. cit. p.3.

⁶⁶ Rapport – synthèse de l'évaluation de la performance des communes de la province Mwaro, octobre 2013, p.3

4.3. Les résultats de l'évaluation⁶⁷

4.3.1. Domaine 1. Gouvernance Administrative et financière

N°	CRITERES	SCORE
1.	La tenue des rencontres communautaires	4/4
2.	Régularité des sessions ordinaires du conseil communal	4/4
3.	L'existence d'un rapport annuel validé par le conseil communal sur l'état de la commune au plus tard le 31 mars	2/2
4.	La transmission des procès-verbaux des délibérations du Conseil communal à la province	4/4
5.	L'évaluation annuelle du personnel communal prévu par la loi	2/2
6.	Paiement régulier du personnel communal	3/3
7.	Le respect des engagements professionnels envers la MFP	3/3
8.	Le respect des engagements professionnels envers l'INSS	3/3
9.	Respect des délais légaux dans l'élaboration du budget communal	2/2
10.	Accroissement de la part des recettes propres consacrées à l'investissement	4/4
11.	Taux d'exécution du budget recettes	3/3
12.	Régularité des procédures de passation des Marchés Publics sur le Fonds propres de la commune	2/2
13.	Inventaire actualisé du patrimoine communal	2/2
SOUS - TOTAL 1		38/38

4.3. 2. Gestion démocratique

N°	CRITERES	SCORE
14.	Affichage des budgets communaux en cours	2/2
15.	Affichage des délibérations du Conseil communal	2/2
SOUS - TOTAL 2		4/4

⁶⁷ Op.cit.pp.4-5.

4.3.3. Développement local

N°	CRITERES	SCORE
16.	Conformité des investissements au contenu du PCDC	5/5
17.	La définition et l'affichage des conditions d'accès à un service public (secrétariat et Etat civil)	2/2
SOUS – TOTAL 3		7/7

4.3.4. Inclusion sociale et genre

N°	CRITERES	SCORE
18.	Les contrats de réalisation d'infrastructures passés par la commune incluent une clause invitant les entreprises à employer une main d'œuvre féminine	5/5
19.	La commune a réalisé au cours de l'année des investissements qui s'adressent en particulier aux femmes	3/5
20.	La commune prévoit des critères de détermination des vulnérables précis, objectifs et connus de la population	2/2
SOUS – TOTAL 4		10/12

TOTAL GENERAL : 59/61, soit 96,7%

Ainsi, la commune de Gisozi a été classée première lors de la récente évaluation des performances des communes de la province Mwaro avec un score de 59 points sur 61, soit 96,7%.

4.4. Observations et commentaire

Au terme de cette évaluation, la commune Gisozi vient en tête de file dans la province de Mwaro en matière de la performance des communes. Ainsi, le classement général des communes de la province Mwaro se présente comme suit :

1^{ière} : Commune Gisozi : 59/61, soit 96,7%
2^{ième} : Commune Kayokwe : 59/61, soit 96,7%
3^{ième} : Commune Rusaka : 56/61, soit 91,8%

4^{ième} : Commune Nyabihanga : 56/61, soit 90,1%
5^{ième} : Commune Ndava : 55/61, soit 81,9%
6^{ième} : Commune Bisoro : 48/61, soit 78,6%⁶⁸.

De manière générale la commune de Gisozi est performante dans les domaines de la gouvernance et de développement local. Cependant, elle doit redoubler de vigilance dans le domaine de l'inclusion sociale et genre, plus particulièrement en ce qui concerne les investissements destinés aux femmes, ce qui lui a d'ailleurs coûté la perte de deux points.

Elle doit également se familiariser avec les nouveaux critères d'évaluation de la performance des communes contenus dans le Manuel d'évaluation de la performance des communes, 2^{ième} génération, publié en mai 2013 par le Ministère du Développement communal pour pouvoir garder la même place et même augmenter son score tout en gardant à l'esprit que le nombre de ces critères a été revu à la hausse en passant de 20 à 47 critères cette année.

En définitive, l'évaluation de la performance de la commune de Gisozi a permis de constater que cette commune vient en tête de file dans la province de Mwaro en matière de la performance des communes avec un score de 59/61, soit 96,7%, ce qui est encourageant.

⁶⁸ Rapport – synthèse de l'évaluation de la performance des communes de la province Mwaro, octobre 2013, p.8.

Conclusion générale

En définitive, l'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi a permis de dégager quelques avancées et quelques reculs au cours de l'année 2013.

Sur le plan de la gouvernance politique et administrative, elle a été caractérisée par une transparence avérée sur plusieurs aspects. Plus particulièrement, la performance du conseil communal a été matérialisée par la régularité des réunions trimestrielles et de redevabilité dont les agendas portent sur des sujets pertinents. Cependant, il a été constaté que le conseil communal est stable, dynamique mais toujours incomplet tandis que les conseils collinaires fonctionnent dans des conditions modestes. Le personnel communal est aussi dynamique mais demeure incomplet.

Sur le plan économique, la gouvernance a été caractérisée par un retard dans l'élaboration et l'adoption du PCDC deuxième génération et du programme annuel d'investissement communal pour l'année 2014.

Cependant, il a été constaté que le budget de l'année 2013 a été revu à la hausse et que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont bénéficié des appuis multiformes de la part des partenaires techniques et financiers. De même, l'autonomie de gestion de la commune se traduit de plus en plus par la cessation de l'ingérence des autorités provinciales en matière financière.

Par ailleurs des efforts en matière de sensibilisation de la population au sujet de la protection de l'environnement restent à consentir tandis que la politique de villagisation ne connaît pas des avancées assez significatives.

Dans le domaine de l'éducation, la gouvernance reste marquée par l'introduction prématurée du système de l'école fondamentale. Elle a entraîné une perturbation suite à un redéploiement des enseignants et partant une carence des ressources humaines au niveau du secondaire et une sursaturation des locaux. Le matériel didactique reste insuffisant tandis que l'état des infrastructures et des équipements reste préoccupant. Il est

cependant à noter que le système d'alphabétisation des adultes a connu quelques améliorations.

L'analyse de la gouvernance en matière sanitaire a permis de constater que le personnel affecté à tous les centres de santé de la commune de Gisozi est qualitativement et quantitativement insuffisant eu égard aux normes arrêtées par l'OMS. Les infrastructures des centres de santé de la commune Gisozi sont généralement en bon état tandis que le matériel et l'équipement des centres de santé situés dans la commune de Gisozi sont un peu partout suffisants sauf au CDS Gitara nouvellement inauguré.

Cependant, le retrait des partenaires pose pas mal de problèmes, surtout en ce qui concerne l'entretien de l'ambulance chargée de transférer les patients vers le District sanitaire. Il a également été constaté que le taux d'adhésion de la population à la nouvelle CAM reste faible et que des efforts restent à consentir en matière de sensibilisation.

Par ailleurs, l'analyse de la gouvernance dans la commune de Gisozi en matière de justice, de sécurité, de libertés publiques et des droits humains au cours de l'année 2013 a permis de constater que le secteur judiciaire a connu des hauts et des bas tandis que le climat sécuritaire est relativement bon. La situation des droits humains est généralement satisfaisante puisque les libertés d'association, de réunion, d'opinion sont garanties.

Enfin, l'évaluation de la performance de la commune de Gisozi a permis de constater que cette commune vient en tête de file dans la province de Mwaro en matière de la performance des communes avec un score de 59/61, soit 96,7%, ce qui est encourageant.

Face à cette situation, des recommandations visant à améliorer la gouvernance dans cette commune ont été formulées à l'endroit du Gouvernement, de l'administration communale et des différents partenaires.

Recommandations

A l'endroit du Gouvernement

- Organiser une formation préalable sous forme de cours à options dans les établissements scolaires qui forment les futurs enseignants dans le système de l'Ecole fondamentale;
- Prévoir au moins six enseignants par classe pour les écoles évoluant dans le système de l'école fondamentale ;
- Concevoir un programme adapté au niveau des élèves évoluant dans le système de l'école fondamentale ;
- Entretenir l'ambulance mise à la disposition du District sanitaire de Fota
- Donner les moyens de fonctionnement aux juridictions via la Cour Suprême afin de permettre aux juges des tribunaux de Résidence de faire des descentes sur terrain y compris celui de Gisozi ;
- Accélérer le processus de décentralisation par le transfert effectif des compétences aux collectivités locales ;

A l'endroit de la commune

- Procéder à l'élaboration et à la validation du PCDC 2^{ième} génération ;
- Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'inclusion sociale et du genre en général et procéder à l'accroître des investissements destinés aux femmes en particulier;
- Se familiariser avec les nouveaux critères d'évaluation de la performance des communes contenus dans le Manuel d'évaluation de la performance des communes, 2^{ième} génération ;
- Créer des conditions favorables à la tenue des réunions des membres des commissions du Conseil communal ;
- Sensibiliser la population en vue d'une adhésion massive à la CAM ;
- Recruter le Chef de zone Gisozi et construire son bureau;
- Réhabiliter les locaux du bloc administratif du Lycée communal de Gisozi ;

- Elargir l'assiette fiscale par la perception de l'impôt locatif ;

A l'endroit de la DCE

- Acheter une photocopieuse pour la multiplication des manuels pédagogiques ;
- Recourir aux enseignants vacataires pour les cours qui échappent à la maîtrise des enseignants prestant dans le système de l'école fondamentale ;

A l'endroit du Tribunal de résidence

- Se doter du nouveau Code de procédure pénale ;
- Redoubler d'efforts en matière d'encadrement des juges ;
- Sanctionner sévèrement ceux qui s'opposent à la notification des actes de justice ;

A l'endroit des natifs

- Plaider pour la taxation de la tourbe exploitée par l'ONATOUR auprès du Ministère des Finances ;
- Plaider pour la motivation des membres des conseils collinaires et des chefs de collines;
- Plaider pour l'application effective de loi portant distinction des postes techniques et politiques par l'introduction des critères objectifs dans les recrutements et gestion de la carrière des fonctionnaires de la commune.

Références bibliographiques

1. Loi n°1/010 du 18 mars portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi ;
2. Loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la Loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale ;
3. Loi n°1/22 du 18 septembre 2009 portant révision de la Loi n°1/015 du 20 avril 2005 portant Code électoral ;
4. Loi n°1/015 DU 20 juillet 1999 portant réforme du Code de procédure pénale ;
5. Loi n° 1/001 du 29 février 2000 portant réforme du statut des magistrats ;
6. Loi n°1/010 du 13/05/2004 portant code de procédure civile ;
7. Arrêté N°01/VP2/2012 du Deuxième Vice – Président de la République;
8. Manuel des procédures administratives et financières de la commune de Gisozi ;
9. Ministère de la Santé et l'OMS, Les normes sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS, 2006 – 2010 au Burundi ;
10. OAG, Evaluation du processus de décentralisation au Burundi, décembre 2010 ;
11. OAG, Evaluation des effets de la mesure de subvention des soins pour les enfants de moins de 5 ans et pour les accouchements sur les structures et la qualité des soins, Bujumbura, avril 2009 ;

12. OAG, Mise en œuvre effective des mécanismes de redevabilité au Burundi, guide du décideur et de l'observateur, Bujumbura, novembre 2010 ;
13. Rapports de la Direction communale de l'enseignement de la commune de Gisozi ;
14. OAG, Burundi : La gouvernance au premier semestre 2013 : un contexte socio-économique très préoccupant, Rapport d'observation de la gouvernance, Bujumbura, août 2013 ;
15. OAG, Rapport d'observation de la gouvernance dans la commune de Gisozi, Bujumbura, décembre 2012 ;
16. Burundi, Ministère du Développement Communal : Manuel d'évaluation de la performance des communes, 2^{ième} génération, Bujumbura, mai 2013 ;
17. OAG, Livret de poche sur l'utilisation de la carte d'assistance médicale, Bujumbura, juillet 2013 ;
18. IDEC, Impact des dépenses publiques d'éducation et de santé sur la croissance économique au Burundi, Lettre de politiques N°1/2013, p.5.
19. Rapport synthèse de l'évaluation des performances des communes de la province Mwaro, octobre 2013.
20. Procès-verbaux des réunions du Conseil communal de Gisozi ;
21. Le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC) de la Commune de Gisozi ;
22. Le Programme Annuel d'Investissement (PIA) de la Commune de Gisozi.